

5

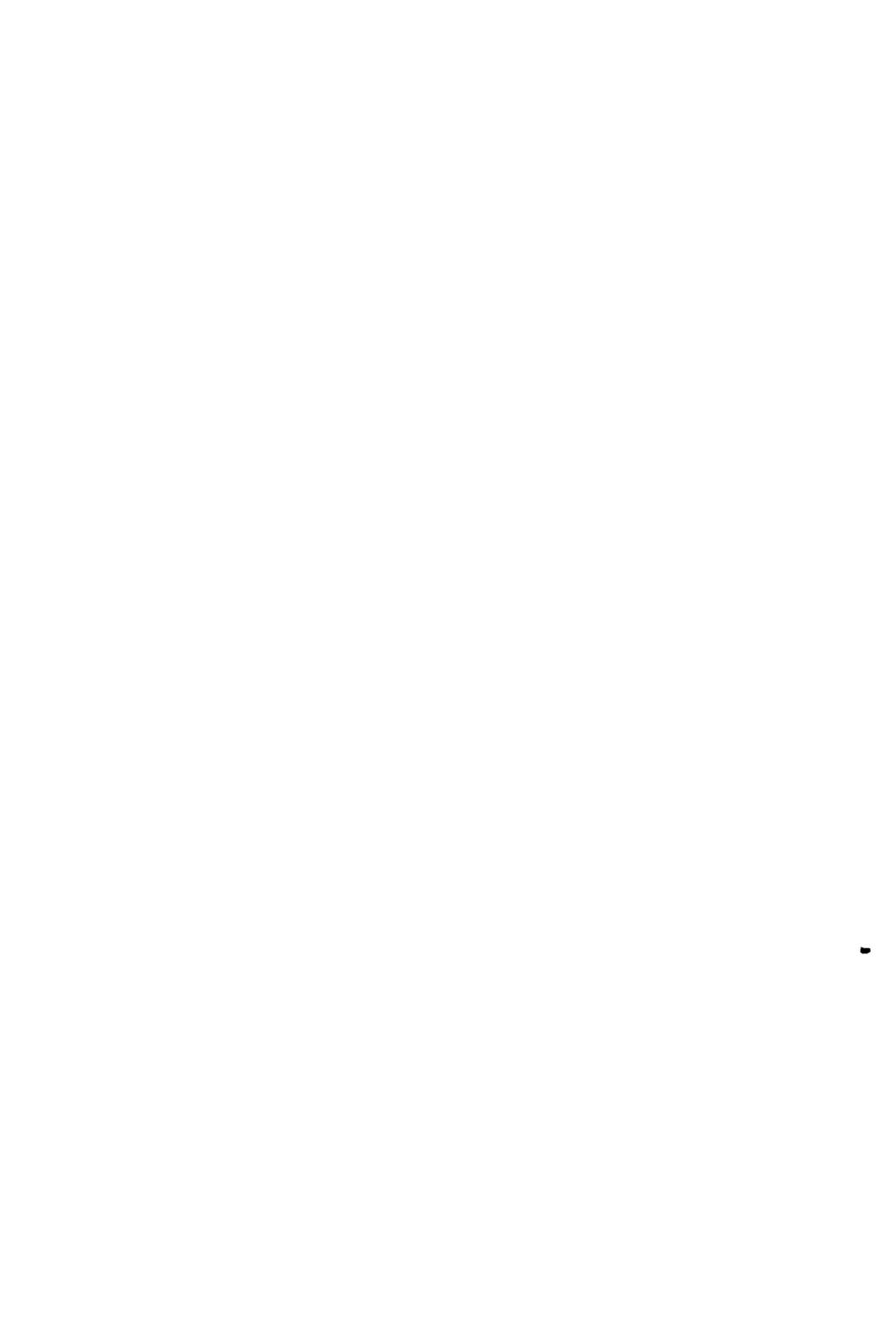
MAI 1966

8^e année

cahiers de documentation européenne

PARLEMENT EUROPEEN

**Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information**



S O M M A I R E

P r e m i è r e p a r t i e

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

	<u>Page</u>
I. PROBLEMES GENERAUX	
1 - Le prince Bernhard des Pays-Bas évoque le rôle de l'Europe moderne	1
2 - Le président de la Commission de l'Euratom parle de l'avenir de l'Europe de l'énergie	2
3 - L'Europe dans les rencontres italo-belges	3
4 - La politique européenne du Centre démocrate	4
5 - Prise de position de l'U.E.D.C. sur l'Europe et sur l'O.T.A.N.	5
II. POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES	
1 - Memorandum de la C.G.I.L. et de la C.G.T. à la C.E.E. ...	7
2 - Les problèmes posés par la grève des ouvrières de la fabrique nationale d'armes d'Herstal, en Belgique	9
3 - Le syndicat général de l'industrie cotonnière française s'oppose à l'avancement de l'échéance de 1970 prévue par le traité de Rome	11
4 - Déclaration de M. Burgbacher sur l'approvisionnement en énergie	11
5 - Conférence de M. E.G. Erdmann, secrétaire général suppléant de l'union fédérale des associations d'employeurs allemands, sur "la politique sociale allemande et internationale"	14
III. RELATIONS EXTERIEURES	
1 - Les problèmes européens et la campagne électorale en Grande-Bretagne	17
2 - La visite du premier ministre danois à Paris	31
3 - Le problème de la C.E.E. abordé dans la déclaration gouvernementale de M. Klaus, Chancelier fédéral d'Autriche	31
4 - Déclarations du ministre des affaires étrangères d'Allemagne, M. Schroeder, au sujet d'un rapprochement de l'Espagne de la C.E.E.	34
5 - Débat sur l'intégration européenne au Parlement suédois	35
6 - Interview de M. Colombo, ministre italien du Trésor, sur les relations entre la C.E.E. et l'Amérique latine	36

Deuxième partie
ACTIVITES PARLEMENTAIRES

I. LE PARLEMENT EUROPEEN	
Activité des commissions au mois d'avril	39
II. LES PARLEMENTS NATIONAUX	
a) <u>Belgique</u>	
1. Déclaration du gouvernement belge au Sénat et à la Cham- bre des Représentants	45
2. Approbation du Traité de fusion d'institutions européennes par le Sénat de Belgique	45
b) <u>France</u>	
L'Europe dans le débat de politique générale de l'Assemblée nationale française	47
c) <u>Allemagne</u>	
Le débat agricole au Bundestag	50
d) <u>Pays-Bas</u>	
1. Travaux préparatoires - Procédure d'adoption du traité de fusion	54
2. La taxe sur la valeur ajoutée devant la Première Chambre	59
3. Questions écrites :	
- La contribution néerlandaise à l'élaboration de la politi- que économique à moyen terme	60
- Consultation du Parlement européen sur le problème du financement de la politique agricole commune	61
- Solution du problème des surplus de beurre	61

P r e m i è r e P a r t i e

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

I - PROBLEMES GENERAUX

1 - Le prince Bernhard des Pays-Bas évoque le rôle de l'Europe moderne

Dans une conférence qu'il a donnée à Bruxelles le 22 avril, le prince Bernhard des Pays-Bas s'est attaché à définir le rôle de l'Europe dans le monde moderne.

Parlant tout d'abord de son rôle politique, il a souligné les liens qui unissent l'Europe aux Etats-Unis, tant à travers l'O. C. D. E., "base de toutes les organisations que nous connaissons actuellement dans le domaine de la coopération et de l'intégration", qu'à travers l'O. T. A. N. ; avec les Communautés européennes, les Etats-Unis ont voulu trouver dans l'Europe un partenaire de puissance égale.

Après avoir évoqué la mise en place des institutions communes, la révélation progressive de la nécessité d'un exécutif supranational, l'orateur a constaté que, lorsque les négociations Kennedy ont été proposées, on a pu croire que les deux grandes acquisitions de l'après-guerre - la présence des Etats-Unis en Europe et le processus d'intégration européenne - conduiraient à un monde occidental mieux structuré. Depuis, ces acquisitions se sont trouvées gravement menacées : en effet, la décision du Royaume-Uni de participer au processus d'intégration a été frustrée; et dès lors, l'idée originale de Schuman s'est trouvée remise en cause. En outre, le principe de la coopération avec les Etats-Unis est devenu l'enjeu d'une controverse. Celle-ci, s'infiltrant dans presque tous les domaines de la coopération, a "réduit à néant tout espoir d'une Europe politique, conséquence logique d'une Europe économique".

Or, le rôle de l'Europe dans le monde ne peut être rempli de façon positive que sur les bases définies en 1950. Le prince Bernhard a déclaré que pour le moment, l'Europe des Six n'est qu'une "Europe-croupion"; elle n'atteindra son envergure véritable qu'en s'ouvrant à toutes les nations qui en acceptent les principes fondamentaux. D'autre part, il doit être clair que la place de cette Europe ne peut être qu'au sein de l'Alliance atlantique.

Il est tout aussi clair que cette Europe doit se tourner vers l'extérieur, car, pour l'orateur, l'élément le plus important du rôle de l'Europe dans l'économie mondiale consiste dans sa responsabilité dans le développement de la prospérité dans les régions du monde les moins favorisées.

Le prince Bernhard s'est ensuite préoccupé de la culture européenne, qui, selon lui, doit sa richesse à sa diversité. Il a défini le "génie européen" comme

inspiré par "l'ensemble essentiel de qualités que nous appelons l'équilibre". Or, en raison du développement technique foudroyant que nous connaissons depuis un demi-siècle, cet équilibre est compromis. L'orateur a conclu en déclarant que l'Europe ne pourra reconquérir dans le monde le rôle culturel et civilisateur qui lui revient que si elle entreprend enfin de "penser en avant".

(Le Soir, 23 avril 1966)

2 - Le président de la Commission de l'Euratom parle de l'avenir de l'Europe de l'énergie

"L'expérience décevante, apparemment stérile, mais riche de possibilités d'Euratom, s'achève. Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain". C'est M. Pierre Chatenet qui a prononcé cette condamnation nuancée dans une interview accordée au journal "le Figaro".

"Le traité a joué de malchance, a-t-il déclaré : maladie de son premier président, et bouleversement de la conjoncture. Le texte ne parle que pénurie alors que le problème est la surabondance d'énergie disponible, d'uranium immédiatement utilisable".

Que deviendra l'Euratom au moment de la fusion ? "Douée de compétence générale, la nouvelle Communauté européenne doit reprendre les tâches valables d'Euratom. Les quatre centres de recherche, et surtout Ispra, ont réalisé des recherches et expérimentations valables auxquelles l'industrie s'intéresse de plus en plus. Dans les années qui viennent, nous devons nous équiper de très nombreuses et très coûteuses centrales atomiques".

M. Chatenet a ensuite parlé d'un domaine qui lui tient à coeur, à savoir celui de l'industrie : pour lui, "il y a actuellement, outre l'atome, trois domaines sensibles : le spatial, l'aéronautique et les calculateurs électroniques. L'Europe se fera sur ces quatre domaines ou pas du tout. On retombe avec un certain amusement sur l'intuition de Robert Schuman : il faut emmêler les industries pour obliger la Communauté à s'unir".

"Il faut mettre fin à l'hémorragie de nos savants, a poursuivi M. Chatenet, en envoyer quelques années aux Etats-Unis, mais avec des contrats qui nous les ramènent. Les Allemands réussissent bien en combinant charges d'enseignement et recherches industrielles".

"Enfin, il faut choisir pour Bruxelles des hommes de la valeur de l'équipe des pionniers que la France envoya à Luxembourg. La meilleure manière pour la France de jouer un rôle en Europe, c'est d'en charger des hommes de grande classe".

(Le Figaro, 28 avril 1966)

3 - L'Europe dans les rencontres italo-belges

Sa Majesté le roi des Belges, accompagné de M. Harmel, ministre des affaires étrangères, a fait, du 29 au 31 mars, une visite officielle en Italie au cours de laquelle il a rencontré le président Saragat, accompagné de MM. Moro, président du Conseil, et Fanfani, ministre des affaires étrangères. Le communiqué commun, publié à l'issue de la visite royale déclare que les conversations qui ont eu lieu entre les personnalités belges et italiennes "ont abouti, à la satisfaction réciproque, à une substantielle identité de vues" sur les problèmes internationaux, c'est-à-dire sur la nécessité de maintenir l'Alliance atlantique comme "garantie de la sauvegarde des libertés et de la paix dans la sécurité" ainsi que sur la conclusion d'un accord pour la non-prolifération nucléaire. Le communiqué ajoute : "Une attention particulière a été consacrée aux problèmes européens; dans la discussion de ceux-ci, les deux chefs d'Etat ont confirmé la confiance de l'Italie et de la Belgique dans le développement ultérieur fécond des Communautés européennes et dans la possibilité de réaligner - dans le respect naturel des particularités propres à chaque peuple - les dernières étapes qui devront nous conduire à une Europe unie, démocratique, ouverte et capable de promouvoir le progrès de tous les peuples".

Le président de la République italienne et le roi des Belges ont encore précisé leurs pensées sur les problèmes européens par des déclarations faites au cours du déjeuner officiel du 29 mars. M. Saragat y a souligné, en effet, que l'amitié entre l'Italie et la Belgique est devenue une alliance et une communauté d'intentions. Suivant M. Saragat, "la manifestation la plus convaincante de notre communauté d'intentions me semble donnée par l'esprit avec lequel nos deux pays poursuivent l'idéal de l'unification européenne". A la même occasion, il a ajouté : "L'Italie a mis dans sa propre action politique l'aspiration profonde vers une Europe démocratique ouverte, décidée à renforcer la position du monde libre, uni économiquement et politiquement dans le respect naturel de la personnalité et des caractéristiques propres aux diverses nations. Notre but est une Europe qui ait cette marque, une Europe forte et pacifique, source de progrès social dans le respect de la liberté et de la dignité humaine".

Le roi Baudoin a répondu : "Unis par différents pactes, et entre autres par l'Alliance européenne et atlantique, nos deux pays apportent un esprit de franche coopération et de profonde analogie de vues. Dans le domaine de l'édification de l'Europe à laquelle le nom d'Alcide de Gasperi restera à jamais lié, l'identité de nos objectifs contribue à faciliter la recherche d'un équilibre parfois difficile, mais indispensable pour notre avenir commun. Nous autres, Belges, nous nous réjouissons des étapes déjà parcourues en ce domaine et le volume croissant de nos échanges atteste toute la valeur de nos efforts conjugués. Aujourd'hui, nous formulons nos vœux ardents et j'ajoute confiants pour que de nouveaux progrès soient réalisés rapidement, des progrès qui permettent de construire d'une manière indissoluble cette Communauté économique

dont l'acte de naissance a été signé il y a neuf ans dans cette ville même".

("Corriere della Sera", du 30, 31 mars et 1er avril 1966)

("Relazioni Internazionali", 9 avril 1966)

4 - La politique européenne du Centre démocrate

La Convention démocrate, qui s'est tenue à Lyon les 22 et 23 avril, a adopté une Charte du Centre démocrate. Après avoir entendu le rapport de M.P. E. Gilbert, ancien ambassadeur de France en Israël, qui a mis l'accent sur la nécessité de faire une Europe intégrée supranationale, dotée d'institutions communautaires, la Convention a adopté le chapitre de politique étrangère de la Charte.

Pour le Centre démocrate, "l'Europe unie est non seulement une nécessité, mais une volonté commune. La France ne peut à elle seule peser sur les grandes décisions, éviter ou résoudre les conflits, aider et organiser le Tiers monde, maintenir l'originalité de sa propre civilisation. Cela supposerait une économie, un budget, une armée à l'échelle d'un continent.

L'Europe unie est donc nécessaire. Elle sera l'oeuvre difficile d'une génération. Il lui faut à la fois, non pas le calcul mais l'audace; non pas l'égoïsme mais la générosité; non pas l'orgueil mais la lucidité; l'enthousiasme et non le dénigrement".

Pour le Centre démocrate, "c'est l'Europe des peuples qu'il faut créer; il faut dépasser les nationalismes, en créant les Etats unis d'Europe. L'Europe requiert une direction responsable qui saura imposer les disciplines nécessaires. Elle a donc besoin d'institutions fortes, démocratiques et communautaires qui feront d'elle une Europe indépendante à l'abri de toute hégémonie extérieure, ouverte au dialogue avec tous les pays quel que soit leur régime politique.

Comment arriver à des institutions qui ne reprennent pas les vieux antagonismes existant entre les nations ? En créant un Parlement européen doté de pouvoirs réels, composé de deux assemblées : l'une représentant les Etats, l'autre élue au suffrage universel direct - en renforçant les organes communautaires qui préfigurent l'exécutif européen - en donnant à la Cour de justice des Communautés européennes les pouvoirs d'une Cour suprême".

"L'Europe", toujours selon le manifeste du Centre démocrate, "doit être ouverte à l'organisation planétaire du monde. L'Europe unie saura, seule, négocier les étapes de la réunification de l'Allemagne. Elle devra chercher une formule réaliste permettant d'inclure la Grande-Bretagne dans son organisation, sans porter atteinte aux objets politiques des traités communautaires. De même, elle sera ouverte à tous les peuples qui en accepteront démocratiquement les institutions. L'Europe, construite, prospère et forte devra, en as-

sociation, sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis, remplir ses engagements et participer à la gestion des affaires mondiales".

L'Europe doit agir dans le cadre de l'organisation des Nations Unies et avoir pour objectif "une coexistence pacifique qui ne soit plus seulement un équilibre de terreur".

Une obligation pour l'Europe : l'aide au Tiers monde. "La situation du Tiers monde, rejoignant les exigences de la simple solidarité, justifie une action européenne : l'aide multilatérale doit être préférée à l'aide bilatérale, qu'il s'agisse de l'octroi de fonds, de l'envoi de techniciens, singulièrement dans le domaine de la vulgarisation agricole, et des autres formes de la coopération".

"Le problème de la sécurité de la France trouvera une solution plus efficace dans le cadre de l'Europe unie. La force de frappe nationale est une charge trop lourde et un instrument de dissuasion inefficace. Dans un premier temps, un accord entre la France et la Grande-Bretagne permettrait de trouver une solution valable au problème nucléaire européen. Le cadre élargi de l'Europe rendra possible un aménagement satisfaisant de l'Alliance atlantique. Le traité de l'O.T.A.N., révisé en 1969, devra donner à l'Europe une responsabilité réelle dans l'organisation et la défense communes et associer l'Europe à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la stratégie nucléaire, de manière à éviter la dissémination de l'arme atomique.

De l'unité naît la puissance, de la puissance naît l'indépendance. Le Centre démocrate veut "une Europe politiquement unie, économiquement puissante, diplomatiquement indépendante au service de la paix".

(Charte du Centre démocrate)

5 - Prise de position de l'U.E.D.C. sur l'Europe et sur l'O.T.A.N.

Les problèmes de l'Europe et de l'O.T.A.N. ont été au centre de la réunion que le bureau de la présidence de l'Union européenne des démocrates-chrétiens (U.E.D.C.) a tenue le 5 avril à Bruxelles. A cette réunion, qui était présidée par M. Mariano Rumor, secrétaire général de la démocratie-chrétienne italienne, ont pris part les porte-parole des partis démocrates-chrétiens des six pays de la C.E.E., de la Suisse, de l'Autriche et de Saint-Marin.

Dans son rapport introductif, M. Rumor a relevé les éléments positifs dégagés par le congrès de Taormina (décembre 1965), tant dans le domaine européen que dans celui de l'activité des partis démocrates-chrétiens. Eléments qui sont : la reprise de l'activité communautaire, après la conférence de Luxembourg; l'élection du sénateur démocrate-chrétien français Alain Poher à la présidence du Parlement européen; le succès remporté par les démocrates-

chrétiens au cours des récentes élections autrichiennes. Faisant allusion à la crise de l'O. T. A. N., M. Rumor a souligné que les partis démocrates-chrétiens conviennent de l'opportunité de réexaminer les structures de l'organisation atlantique en 1969 à l'échéance du traité, mais à condition que soient sauvegardés les principes qui inspirent l'intégration militaire des pays dans le cadre de l'Alliance.

M. Rumor a ensuite abordé les problèmes européens. Il a constaté l'existence d'un certain parallélisme dans les diverses formes d'intégration économique, lesquelles doivent être considérées dans une perspective d'ensemble; il a noté que le même parallélisme devrait exister entre les problèmes de la politique agricole commune et ceux qui concernent les négociations tarifaires de Genève; il a montré la nécessité d'affronter, à brève échéance, le problème de la fusion des trois Communautés européennes et de celle des exécutifs. En outre, M. Rumor a mis en lumière l'opportunité de stimuler le développement de la politique communautaire à l'égard des pays en voie de développement, et, en particulier, à l'égard de ceux de l'Amérique latine.

Au terme de la discussion du rapport de M. Rumor, un communiqué a été publié, qui souligne la reprise du processus communautaire. Le communiqué poursuit en ces termes : "Les pivots de ce processus doivent rester : 1) l'objectif de l'intégration politique; 2) la volonté de placer les problèmes d'économie politique dans une perspective communautaire et de trouver des solutions liées aux négociations tarifaires; 3) l'élaboration d'une politique européenne pour les pays en voie de développement et en particulier pour l'Amérique latine; 4) la fidélité au cadre atlantique qu'une politique européenne doit contribuer à renforcer et à adapter aux nouvelles expériences de l'organisation de l'O. T. A. N."

("Il Popolo", 6 avril 1966; "La Stampa", 6 avril 1966)

II - POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES

1 - Memorandum de la C.G.I.L. et de la C.G.T. à la C.E.E.

En novembre 1965, la Confédération générale italienne du travail (C.G.I.L.) et la Confédération générale du travail (C.G.T.) ont constitué un "Comité permanent de coordination et d'initiative pour l'unité d'action syndicale sur l'Europe occidentale". (voir Cahier de documentation européenne 1966 n° 1 page 21). Le 5 avril dernier, le "Comité" a remis aux Commissions de la C.E.E. et de l'Euratom ainsi qu'au Conseil de ministres de la Communauté un memorandum qui a été rendu public le jour même au cours d'une conférence de presse tenue à Bruxelles par MM. Novella et Frachon, secrétaires généraux de ces deux organisations syndicales.

Dans ce memorandum, le "Comité" expose le point de vue des deux syndicats sur la situation économique et sociale de la Communauté et ses conséquences pour les travailleurs ainsi que sur leur droit de représentation dans les organes communautaires. Il affirme que la situation politique, économique et sociale des pays de la C.E.E. est caractérisée par la puissance accrue des monopoles sur la politique économique des Etats. C'est en vertu de ce pouvoir que les capitalistes repoussent les revendications des travailleurs des six pays sous le prétexte de la concurrence et de la compétitivité des prix. Suivant le memorandum, il existe dans le monde du travail de la Communauté toute une série de faits qui sont en contradiction avec les objectifs sociaux du traité de Rome exposés dans le préambule ainsi qu'aux articles 2, 3, 39, 48 et 117 à 120. Cette vue est partagée, selon la C.G.I.L. et la C.G.T., par quelques syndicats nationaux des pays de la C.E.E. et des organismes internationaux de la C.I.S.L. Les deux organisations syndicales sont conscientes, lit-on dans le memorandum, que les problèmes relatifs aux conditions de travail doivent être résolus dans chacun des pays, mais, vu qu'il existe une Communauté économique européenne, celle-ci doit tenir effectivement compte des intérêts des travailleurs et doit respecter les objectifs sociaux inscrits dans le traité de Rome et en premier lieu "l'harmonisation des législations sociales au niveau le plus favorable".

Dans la deuxième partie de memorandum, le "Comité" dénonce la discrimination qui existe à l'égard des travailleurs de la C.G.I.L. et de la C.G.T. à l'intérieur du Comité économique et social, du Comité du Fonds social européen, des Comités consultatifs pour la libre circulation de la main-d'oeuvre et du Comité consultatif pour la formation professionnelle et revendique les droits de deux organisations syndicales d'être représentées dans ces organismes. Le "Comité" déclare à ce propos : "Cette discrimination va non seulement à l'encontre du droit légitime de la C.G.I.L. et de la C.G.T. d'avoir la place qui leur revient dans les institutions du Marché commun, mais porte préjudice aux intérêts des travailleurs de France et d'Italie, et en général des six pays

en affaiblissant la représentation syndicale dans son ensemble. En outre, cette discrimination rend plus difficile l'entente et la collaboration entre les divers syndicats en vue d'améliorer la politique sociale de la Communauté. La C.G.T. et la C.G.I.L. revendiquent donc leur droit d'être représentées dans les organismes de la Communauté pour y travailler à la défense des intérêts des travailleurs. Tout récemment encore, elles ont effectué chacune pour son compte des démarches auprès de leur gouvernement respectif pour réclamer la pleine représentation dans les institutions européennes au moment du renouvellement imminent des membres travailleurs. Le Comité permanent C.G.I.L. - C.G.T. s'adresse au Conseil des ministres de la Communauté, à la Commission exécutive de la C.E.E. et à la Commission d'Euratom, afin que, dans la sphère de leurs compétences respectives, ils fassent droit à ces exigences auxquelles les traités se réfèrent d'une façon explicite. Il est décidé à poursuivre son action en toute fermeté pour la réalisation pleine et entière du droit qui revient à la C.G.T. et à la C.G.I.L. en vertu de leur rôle et de leur autorité au sein de la classe ouvrière de France et d'Italie, ainsi qu'en vertu de leur volonté de défendre les intérêts des travailleurs français et italiens dans les institutions du Marché commun".

Le Conseil de ministres de la C.E.E. a répondu le 13 avril au memorandum de la C.G.I.L. et de la C.G.T. Il est dit dans cette réponse "qu'il incombe, en vertu des traités de Rome, à chaque gouvernement, de présenter au Conseil de la C.E.E. les candidatures pour les postes attribués dans chaque pays au sein du Comité économique et social". Comme suite à cette réponse, le secrétaire de la C.G.I.L. a adressé le 16 avril à M. Moro, président du Conseil, une lettre réaffirmant la position prise par le memorandum du 5 avril et précédemment déjà par la lettre envoyée au même destinataire le 15 janvier dernier (voir Cahier de documentation européenne 1966, n° 2 page 10). Dans sa lettre, le secrétaire de la C.G.I.L. informe le président du Conseil de la réponse du Conseil de la C.E.E., souligne qu'on peut noter dans celle-ci "l'absence de toute allusion à une opposition de la part du Conseil de la C.E.E. à une composition de la représentation syndicale italienne dans les organismes communautaires différente de celle qui existe actuellement" et rappelle qu'il "incombe à chaque gouvernement de présenter aux Conseils des candidatures pour les postes attribués aux représentants de leur pays au sein du Comité économique et social". Après avoir souligné que la "représentation adéquate" des différentes catégories dont il est question à l'article 195 du traité de Rome exclut qu'une catégorie "ne puisse être représentée que partiellement", la lettre souligne que l'exclusion des représentants de la C.G.I.L. c'est-à-dire de l'organisation syndicale italienne la plus représentative, va à l'encontre de l'article précité et constitue une discrimination injustifiée. Le secrétaire de la C.G.I.L. demande en conséquence l'inclusion de représentants de la Confédération sur la liste des candidats pour les organismes communautaires déjà cités "de façon à garantir la représentation équitable (et proportionnelle) de toutes les organisations syndicales nationales".

Le memorandum de la C.G.I.L. et de la C.G.T. s'est heurté à la nette opposition de la Confédération italienne de syndicats des travailleurs (C.I.S.L.).

Le 6 avril, la C.I.S.L. a envoyé à MM. Moro, président du Conseil, Fanfani, ministre des affaires étrangères et Bosco, ministre du travail, une lettre pour les informer de la motion adoptée à l'unanimité par le Comité exécutif du secrétariat syndical européen de la C.I.S.L. internationale au sujet de la demande de la C.G.I.L. et de la C.G.T. de faire partie du Comité économique et social de la C.E.E. à l'occasion de la révision de sa composition.

Dans sa motion, le Comité exécutif confirme la résolution adoptée par l'Assemblée générale des syndicats de la C.I.S.L. internationale des pays de la C.E.E. qui s'est tenue à Paris en 1964, résolution qui repousse toute idée de "contact avec les organisations affiliées à la Fédération syndicale mondiale, c'est-à-dire communiste" et s'oppose à la nomination de représentants de la C.G.I.L. et de la C.G.T. dans les organismes institutionnels des Communautés européennes et par là dans le Comité économique et social.

Dans un ordre du jour du 7 avril, le Comité directeur de la C.G.I.L. a rappelé à la C.I.S.L. et à l'U.I.L. (Union italienne des travailleurs) que "La participation de la C.G.I.L. à l'activité des comités consultatifs communautaires contribuera à faciliter le dialogue syndical sur les thèmes généraux du progrès social et de la programmation économique qui, de l'avis général, doit être noué au plus tôt pour mieux répondre aux exigences des travailleurs italiens telles qu'elles apparaissent dans les conditions actuelles de la société nationale et sa rapide évolution vers des formes d'internationalisation toujours plus accentuées".

(Agence "Europe" - Documents, 6 avril 1966;
"L'Unita" des 6, 8, 14, 17 avril 1966; "Il Popolo", 7 avril 1966; "Avanti" 17 avril 1966)

2 - Les problèmes posés par la grève des ouvrières de la fabrique nationale d'armes d'Herstal, en Belgique

Depuis le début de février, les ouvrières de la fabrique nationale, qui représentent près du tiers des effectifs totaux de l'usine, ont cessé le travail, en réclamant une meilleure application de l'article 119 du traité de Rome recommandant l'égalisation des salaires masculins et féminins à partir du 1er janvier 1965. La durée particulièrement longue de cette grève, et le nombre des témoignages de solidarité qui lui ont été apportés, ont amené la Chambre belge des Représentants à se préoccuper de ce problème en lui consacrant un débat le 5 avril.

Ce débat, basé sur les interpellations de M. Timmermans et de Mme Copée-Gerbinet au ministre de l'emploi et du travail, a permis de poser clairement le problème en termes européens.

M. Timmermans a tout d'abord retracé l'histoire du principe "à travail égal,

salaires égal" : c'est en 1952 que la Belgique a ratifié la convention n° 100, adoptée en juin 1951 par l'Organisation internationale du travail sur l'égalité des rémunérations masculines et féminines pour un travail de valeur égale; en 1958, elle a signé le traité de Rome dont l'article 119 consacre cette égalité; en 1960, la Commission de la C. E. E. a recommandé aux Etats membres d'accélérer la réalisation de l'égalité; enfin, c'est en 1961 que le Conseil de ministres a fixé les échéances précises, qui, au 1er janvier 1965, devraient mener à l'égalité. L'orateur a constaté que l'écart des salaires s'est légèrement réduit; cependant, aucune des propositions de loi déposées dans le sens de l'application stricte de l'article 119 n'a connu de suite.

Mme Copée-Gerbinet, après avoir déclaré que "la non-application de cet article jette la honte sur notre pays, qui se dit à la pointe du progrès et de la civilisation", a élargi le problème au plan européen en poursuivant : "Le cas de Herstal dépasse les frontières de la province et de la Belgique. Il concerne toute l'Europe. Les entreprises géantes qui s'y installent doivent savoir qu'elles devraient faire la plus large place à la dignité humaine".

Les orateurs qui ont ensuite pris la parole, M. Magnée, Mme Groesser - Schoeyens, Mme Verlacht-Gevaert et M. Perin ont réfuté tous les arguments qui avaient été mis en avant pour retarder l'égalisation des salaires masculins et féminins, tels que la concurrence féminine pour les travailleurs, l'absentéisme des travailleuses; "si le travail des femmes offre tant d'inconvénients, a dit notamment Mme Groesser-Schoeyens, pourquoi les garde-t-on dans l'entreprise ? Ce n'est pas par charité".

Le ministre de l'emploi et du travail, M. Servais, a, dans sa réponse, rappelé que "le principe de l'égalité de rémunération constitue depuis longtemps un objectif social constant de la politique des gouvernements qui se sont succédé". Cependant, du fait des graves écarts qui existent encore, la mise en oeuvre de l'article 119 du traité de Rome ne pourra se faire que progressivement, de manière à permettre des adaptations inévitables; et la situation économique actuelle de la Belgique ne permet qu'une politique salariale modérée, qui puisse "éviter l'augmentation en spirale des salaires et des prix". D'autre part, M. Servais a souligné que la formation des salaires était libre, soumise aux négociations des partenaires sociaux responsables; le gouvernement ne peut agir qu'en refusant de donner force obligatoire aux conventions collectives qui ne respectent pas le principe posé par l'article 119.

A l'issue du débat, M. Larock a déposé un ordre du jour, dans lequel la Chambre "estime qu'il y a lieu de prendre toutes mesures visant à assurer le respect réel des conventions internationales". Cet ordre du jour a été adopté le lendemain par 109 voix contre 69.

Il convient d'autre part de signaler qu'une proposition de loi assurant l'égalité des rémunérations a été déposée à la Chambre des Représentants.

(Chambre des Représentants. Compte-rendu analytique, séances des 5 et 6 avril 1966)

3 - Le syndicat général de l'industrie cotonnière française s'oppose à l'avancement de l'échéance de 1970 prévue par le traité de Rome

M. Guy de Frondeville, délégué général du syndicat général de l'industrie cotonnière française, a, au cours d'une conférence de presse convoquée par cette organisation, démontré que la crise subie par l'industrie textile en 1964-1965 a été particulièrement ressentie par le secteur cotonnier : en effet, dans cette branche, elle s'est traduite par un alourdissement de 5 à 8 % des prix de revient, par des résultats financiers désastreux, et elle a provoqué la fermeture de vingt-huit entreprises et de quarante-sept usines.

M. de Frondeville a souligné que le rétrécissement des marges dû à la crise a retardé de plus d'un an l'amélioration de la compétitivité dans cette industrie et que la rentabilité des entreprises était l'objectif prioritaire de la profession. Celle-ci doit notamment s'attacher à assurer une meilleure tenue des prix de vente; d'autre part, elle a engagé des pourparlers avec le ministère de l'économie en vue de signer avec celui-ci d'abord un contrat de stabilité, puis un contrat de programme.

M. de Frondeville a ensuite énuméré les aides que l'industrie cotonnière souhaite obtenir des pouvoirs publics (notamment la révision des bilans), ces aides pouvant être considérées comme la conséquence des objectifs du Ve Plan et les moyens indispensables à la réalisation de ceux-ci. Il a demandé avec force la mise en place ordonnée et progressive du Marché commun. "L'industrie cotonnière est résolument opposée à l'avancement de l'échéance de 1970 prévue par le traité de Rome" a-t-il souligné.

De même, il s'est montré particulièrement ferme sur les conditions postulant une reprise éventuelle des négociations concernant une extension du Marché commun à la Grande-Bretagne. Selon l'orateur, la politique gouvernementale britannique tendant à sacrifier son industrie cotonnière à la cohésion du Commonwealth a permis une arrivée massive des importations asiatiques sur le marché britannique. L'extension pure et simple de la C.E.E. à la Grande-Bretagne provoquerait le déferlement des mêmes marchandises sur le marché de la C.E.E. et sur les marchés d'outre-mer des pays associés.

(Le Monde, 31 mars 1966)

4 - Déclaration de M. Burgbacher sur l'approvisionnement en énergie

Dans un article paru le 2 avril 1966 dans le "Industriekurier", M. Burgbacher président de la commission de l'énergie du Parlement européen, a traité le problème de l'approvisionnement en énergie sous l'aspect particulier de l'approvisionnement en cas de crise. Il a insisté sur la nécessité de garantir l'approvisionnement et plaidé en faveur d'une politique de l'énergie ayant principalement pour objectif d'assurer à long terme un approvisionnement bon marché.

L'auteur a souligné que le problème de l'énergie qui nous préoccupe aujourd'hui n'est pas "un problème purement national, ni simplement européen, mais un problème qui intéresse l'ensemble du monde occidental et en particulier le territoire européen de l'O.T.A.N." Tous les Etats membres de l'O.T.A.N. dépensent des milliards de DM pour la défense militaire. Des mesures d'urgence efficaces ont déjà été amorcées, mais jusqu'à présent, les problèmes de l'approvisionnement en énergie ont été négligés. Or, tout plan d'urgence qui n'inclut pas ces problèmes de l'approvisionnement en énergie, reste fragmentaire tant que l'approvisionnement en énergie n'est pas suffisamment garanti. C'est pourquoi M. Burgbacher estime qu'il faudrait inscrire une partie des dépenses nécessaires à la sécurité de l'approvisionnement en énergie au budget de la défense sous la rubrique "Approvisionnement en cas d'urgence". Il a fait remarquer d'autre part que les Etats européens, membres de l'O.T.A.N., ne disposent pas de données statistiques sur les besoins réels en énergie en cas de crise. Certes, personne aujourd'hui ne peut évaluer ces besoins avec exactitude. Mais, en nous limitant au strict minimum, nous pourrions nous contenter d'une quantité d'énergie plus faible qu'à présent, étant donné que la consommation, qui atteint d'ores et déjà un niveau très élevé dans les Etats membres de l'O.T.A.N., pourrait être réduite en cas de besoin.

En outre, M. Burgbacher a attiré l'attention sur le fait que, dans les Etats européens de l'O.T.A.N., le secteur de l'énergie est de plus en plus tributaire des importations, qui s'élèvent d'ores et déjà à 40 % dans la C.E.E. et qui atteindront à bref délai 50 %. Il faudrait tenir compte de ces tendances, afin d'éviter que les décisions qui seront prises dans le domaine énergétique ne nous fassent commettre des erreurs politiques. En particulier, il ne faudrait pas négliger les sources d'énergie nationales de toutes sortes dont nous disposons actuellement, sous prétexte que l'énergie est offerte à bas prix sur les marchés mondiaux, car rien ne nous garantit que ces bas prix seront maintenus indéfiniment. Il faut donc veiller à ce qu'en cas de crise on continue à disposer de carburants et d'électricité en quantité suffisante; il est nécessaire de constituer des réserves de pétrole brut dans les raffineries, d'assurer l'importation d'essence et de créer des centrales qui puissent garantir l'approvisionnement en électricité à partir des sources d'énergie nationales, même si les importations d'énergie devaient être entravées. C'est pourquoi il a été proposé de fixer à 50 % la production d'électricité dérivée de la houille, à l'intérieur de la République fédérale et du Marché commun. La compétitivité du courant produit à partir de la houille par rapport aux autres énergies primaires devrait être assurée grâce à l'octroi d'un montant compensatoire prélevé sur la provision prévue en cas de crise. D'autre part, les frais de constitution des réserves pour autant qu'il s'agit d'installations improductives pourraient être supportés, en partie du moins, par des aides financières provenant de ces crédits. Le réseau interconnecté mis en place pour le gaz, l'électricité et le pétrole doit continuer à être développé, afin qu'en cas de crise il puisse y avoir un échange d'énergie avec les Etats voisins.

M. Burgbacher a examiné ensuite les répercussions que pourraient avoir des crises d'étendue géographique différente sur le degré de sécurité de l'appro-

visionnement en énergie. Une crise mondiale persistante compromettrait l'approvisionnement des Etats européens de l'O.T.A.N., en raison de leur dépendance à l'égard des importations et en dépit de la dispersion des pays fournisseurs. En cas de crise locale, étendue ou limitée, les réserves disponibles à proximité du lieu de consommation et les sources d'énergie nationales peuvent garantir dans une certaine mesure l'approvisionnement en énergie, même en cas de perturbation d'un système de transport très diversifié. En cas de crise, l'énergie nationale et l'énergie nucléaire seront les moins touchées, étant donné que la première est disponible à proximité et que la dernière peut être stockée dans un espace souterrain restreint. Il est donc nécessaire, avant tout, d'accorder protection et aide à ces deux sources d'énergie en faisant appel aux crédits du programme d'urgence. Cette protection devrait consister avant tout dans la substitution du charbon européen au charbon importé d'outre-mer, afin qu'en cas de crise nous ne soyons pas tributaires de ce charbon importé. A cette condition; on pourrait, même si la part des importations atteignait 60 % de la consommation, garantir la sécurité de l'approvisionnement, étant donné qu'en cas de crise limitée, l'énergie locale pourrait momentanément couvrir les besoins les plus urgents. Le président de la commission de l'énergie a fait remarquer que les secteurs les plus menacés en temps de crise étaient les régions de concentration qui toutefois, dans la plupart des cas, constituent également les centres énergétiques du pays. Sur la base de ces considérations, M. Burgbacher a exigé la constitution à proximité des lieux de consommation, de réserves décentralisées pour toutes les formes d'énergie.

Pour conclure, M. Burgbacher a fait remarquer que les considérations exposées ci-dessus ne sont pas très réjouissantes, ni pour l'économie énergétique, ni pour l'économie politique en général. Dans la perspective d'une politique de l'approvisionnement judicieux, il considère néanmoins qu'il est nécessaire de souligner cet état de choses, car c'est précisément en temps de crise qu'il est important de disposer de réserves d'énergie, et c'est alors qu'on s'aperçoit malheureusement de leur insuffisance. M. Burgbacher a rappelé que lors de la crise de Corée la question des prix a soudain été reléguée au second plan, la nécessité de couvrir les besoins devenant l'impératif majeur. Il a constaté "qu'une récapitulation des mesures déjà prises en vue d'assurer l'approvisionnement en énergie à l'intérieur de l'O.T.A.N. montrait que jusqu'ici très peu avait été fait et qu'en cas de crise l'approvisionnement général des populations et en particulier l'approvisionnement en énergie n'était nullement garanti".

A l'occasion de la célébration du soixantième anniversaire de la création de la Fédération des commerçants allemands (Verband Deutscher Diplom-Kaufleute), le 1er avril 1966 à Dortmund, M. Burgbacher a fait connaître certaines modifications que l'Allemagne souhaitait voir apporter au traité de la C.E.C.A. Lors de la fusion des trois Communautés européennes, il faudrait s'assurer que les cinq partenaires de la République fédérale dans la C.E.E. ne puissent pas seulement exiger une répartition équitable du charbon allemand, mais qu'ils aient également une obligation d'achat.

M. Burgbacher a critiqué la situation présente où les charbonnages français nationalisés sont autorisés à se présenter comme le seul vendeur possible, alors que ce droit est refusé au comptoir de vente des mines de la Ruhr. Ceux, qui en cas de besoin ont le droit de s'approvisionner en charbon allemand, devraient également participer dans une proportion correspondante à toutes les dépenses.

Ainsi que M. Burgbacher l'a fait remarquer, les négociations préliminaires et les conversations exploratoires révélèrent que tous les pays de la Communauté sont disposés à maintenir la répartition existante et à participer aux dépenses nécessaires pour protéger le charbon. Les autres partenaires de la Communauté préfèrent accorder au charbon une subvention prélevée sur les ressources budgétaires, plutôt que de frapper les énergies concurrentes d'un impôt.

M. Burgbacher a encore indiqué à cette occasion que si la production de charbon était maintenue au niveau actuel, en 1975 l'Europe dépendrait des importations d'énergie dans une proportion de 50 %; si la production était réduite, cette dépendance atteindrait même 70 %. L'orateur a fait remarquer que la production des Etats-Unis, qui a été ramenée de 800 à 400 millions de tonnes par an, atteindrait à nouveau quelque 900 millions de tonnes en 1980, ce qui augmenterait encore l'offre en énergie qui, dans ce pays, est déjà deux fois et demie supérieure à celle de la République fédérale. Parallèlement, l'U.R.S.S., qui estime que la demande globale en énergie aura triplé d'ici 1980, va doubler au cours de cette période sa production de charbon, qui passera ainsi de 600 à 1200 millions de tonnes.

(F. Burgbacher : "Die Sicherheit unserer Energieversorgung" et "Eine Abnahmepflicht für Kohle" dans "Industriekurier" du 2 avril 1966)

5 - Conférence de M. E. G. Erdmann, secrétaire général suppléant de l'union fédérale des associations d'employeurs allemands, sur "la politique sociale allemande et internationale"

A l'occasion de l'assemblée annuelle de l'association des membres de employeurs de l'industrie sidérurgique qui s'est tenue à Dusseldorf, le 18 mars 1966, M. Erdmann a fait un exposé intitulé "Politique sociale allemande et internationale".

L'orateur fut amené à constater que la situation actuelle du droit de co-gestion constituait un exemple particulièrement frappant des difficultés auxquelles se heurte l'harmonisation sociale au sein de la C. E. E. Dans aucun autre pays, a déclaré l'orateur, les syndicats ne disposent de droits aussi étendus dans l'organisation de l'entreprise que dans la République fédérale; et on éprouve nulle part une grande hâte à modifier la situation juridique existante. M. Erdmann a souligné que l'Allemagne était le seul pays à disposer de droits de co-gestion,

les représentants des travailleurs au sein des Conseils d'administration français, au rôle purement consultatif, ne pouvant entrer en ligne de compte.

De tous les pays de la C.E.E., c'est l'Allemagne qui a la durée de travail la plus courte et les charges sociales les plus élevées. En ce qui concerne les conventions collectives, elles sont aménagées de manière tellement diverse qu'il est difficile d'envisager une tarification européenne. Le rapprochement des différents systèmes nationaux de sécurité sociale suscitera sans aucun doute aussi de sérieuses difficultés, chaque pays mettant l'accent sur un aspect différent.

De l'avis de M. Erdmann, la protection des jeunes travailleurs et celle de la maternité devraient encore faire l'objet d'efforts particuliers. Il conviendrait d'améliorer les qualifications professionnelles et d'encourager encore la libre circulation des travailleurs. Les recommandations de la Commission de la C.E.E. concernant la protection des jeunes travailleurs s'inspirent largement de la législation allemande, qui est dans ce domaine aussi la plus évoluée. La recommandation de la Commission de la C.E.E. envisage quelques autres mesures, telles que la semaine de quarante heures, le congé éducatif payé et la fixation du début de l'activité professionnelle à l'âge de 15 ans minimum.

Monsieur Erdmann conclut en ces termes : "Les progrès de l'intégration des Etats membres de la C.E.E. accentuent l'importance du rôle dévolu à la politique sociale nationale dans la réalisation des tâches communautaires. Mais elle implique en même temps l'abandon d'une partie essentielle des instruments de politique économique".

(Industriekurier, 19 mars 1966)

III - RELATIONS EXTERIEURES

1. Les problèmes européens et la campagne électorale en Grande-Bretagne

A. Introduction

Le 500ème jour de son arrivée au pouvoir, M. Wilson, premier ministre, annonça sa décision de dissoudre le parlement et d'organiser de nouvelles élections. Les conservateurs et les libéraux se montrèrent enthousiastes en apprenant cette intention, bien que cet enthousiasme ne pût dissimuler qu'un minimum d'espoir. Gallup et le "National Opinion Poll" annonçaient que le premier ministre travailliste aurait une avance de 9 à 13 % sur les Tories et tous les sondages donnaient M. Wilson comme vainqueur des élections.

La campagne électorale, qui ne dura qu'un mois, jusqu'au 31 mars 1966, fut relativement brève et porta sur de nombreuses questions de politique intérieure. Les salaires, les prix, la modernisation de l'industrie, les exportations, les impôts - et à la suite de la réunion de l'U. E. O. (1) à Londres, la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. - tels furent les principaux thèmes de la campagne électorale. Le nouveau gouvernement aura son mot à dire dans la décision concernant la réforme de l'O. T. A. N. et devra accepter ou refuser l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. Pour ce motif, les alliés de la Grande-Bretagne suivirent avec intérêt la campagne électorale et se montrèrent très intéressés par les résultats des élections.

B. La position des partis politiques

Durant la campagne électorale, le Labour-Party mit l'accent sur la politique économique et sociale, alors que les conservateurs traitèrent de préférence les questions européennes. Ce fut la France, qui par sa déclaration lors de la réunion du Conseil des ministres de l'U. E. O. (1), mit la question européenne au centre des discussions politiques. Dans un processus d'escalade politique, les deux grands partis anglais adoptèrent des positions de plus en plus opposées en ce qui concerne la question européenne.

Le 6 mars 1966, les conservateurs publièrent les premiers leur manifeste électoral intitulé "Action, not words" (2). Le manifeste comportait 130 points

(1) Voir à ce sujet les pages 7 et 8.

(2) The Guardian, 7 mars 1966 ; The Times, 7 mars 1966.
The Observer, 6 mars 1966 ; Le Monde, 8 mars 1966.

dont 115 concernaient la politique intérieure et la politique économique ; il était axé sur 5 options fondamentales dont l'une était l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. "Nous sommes décidés" est-il dit dans le document "à redonner à la Grande-Bretagne une place respectée dans le monde et à obtenir son entrée dans la C. E. E.". Il est dit textuellement dans le manifeste que le parti

"Ouvrera de toutes ses forces pour que la Grande-Bretagne entre dans le Marché commun européen à la première occasion favorable.

Se préparera à entrer dans le Marché commun en coordonnant nos différentes politiques à celle de la Communauté, partout où cela est nécessaire.

Encouragera la coopération avec d'autres pays européens dans des projets qui ne nécessitent pas l'appartenance à la Communauté, notamment lorsque des ressources scientifiques et techniques de grande envergure sont nécessaires".

Il est dit en outre dans le document qu'une Angleterre forte est le meilleur partenaire possible pour les autres pays du Commonwealth ; c'est pourquoi on doit saisir la première occasion pour obtenir l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. Le manifeste électoral des conservateurs annonçait en outre, en quelque sorte comme un résultat préalable, l'adaptation du financement de l'agriculture britannique au système des taxes à l'importation pratiqué par le Marché commun.

Le manifeste électoral des conservateurs recueillit, en ce qui concerne la question de la politique européenne, l'adhésion unanime même des journaux de tendance travailliste. Ces journaux demandèrent à M. Wilson de se prononcer sans équivoque en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. Ainsi par exemple le "Daily Mirror" déclarait-il : "Ce n'est pas un mauvais départ pour Heath et son "Shadow cabinet" ... Cette position claire et sans équivoque à l'égard de l'Europe obligera Wilson à être également franc ou à en supporter les conséquences". "The Sun" déclarait : "Le Labour devrait également se prononcer sans équivoque sur la nécessité de s'orienter vers l'Europe". Le "Daily Mail", conservateur, faisait observer à ce sujet : "L'appartenance au Marché commun serait le plus court chemin pour parvenir à moderniser l'industrie britannique. Elle mettrait fin à notre position insulaire qui est protégée par des droits à l'importation très élevés. Nous avons besoin de relations particulières avec l'Europe. Les Tories commenceront par harmoniser la politique anglaise avec la politique réalisée en Europe". Même l'"Economist", qui en octobre 1964 s'était prononcé en faveur de l'élection de Wilson, appuyait la politique des conservateurs à l'égard de la politique européenne. Le journal écrivait :

"Il (M. Heath) lança la campagne comme une énigme pour la plupart de ses auditeurs. C'est une question délicate de savoir si une discussion sur l'Europe sur le système des prix agricoles et sur l'avenir de l'O. T. A. N. est le moyen le plus facile de s'entendre avec des auditeurs, et notamment avec des auditeurs conservateurs. Mais, face à l'Europe, M. Heath était tenté de dire oui. Il

avait raison. C'était une réponse inscrite dans sa carrière et dans son jugement politique. Il faudra négocier sur les conditions de l'entrée de la Grande-Bretagne. Mais ces négociations devront se fonder sur la conception britannique qui se rapproche du dénominateur commun de la politique acceptée par les Six". (1)

Déjà le 1er mars 1966, M. Edward Heath, leader de l'opposition, avait déclaré au cours d'une interview à la télévision que son parti était disposé à obtenir l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun à la première occasion favorable. Il précisa, dans la suite de l'interview, ce qu'il voulait dire en déclarant que les Six membres de la Communauté européenne souhaitaient l'adhésion de la Grande-Bretagne. Dans un article publié dans "Le Monde" (2), M. Heath déclarait que la Grande-Bretagne désirait entrer le plus tôt possible dans le Marché commun et accepterait les traités de Rome tels qu'ils sont. A ce sujet, il formula le souhait que d'autres pays qui défendent les idéaux de la Communauté puissent adhérer ou s'associer au Marché commun.

M. Christopher Soames, porte-parole des conservateurs pour les affaires étrangères, déclara lors de la conférence annuelle des Jeunes conservateurs à Londres, que la Grande-Bretagne devait se préparer activement à une entrée dans le Marché commun, mais se montrer patiente en raison des difficultés importantes que le Marché commun a encore à surmonter. Cependant, elle ne devrait pas, au moment voulu, rester désarmée devant les problèmes qui se posent. Déjà le 17 janvier 1966, M. Soames avait déclaré devant l'union belgo-britannique que "La Grande-Bretagne était disposée à adhérer au Marché commun. Une Europe sans la Grande-Bretagne est à la longue tout aussi inconcevable qu'une Europe sans la France". Les Six devraient toujours avoir à l'esprit le problème des relations de la Grande-Bretagne avec les pays de l'A. E. L. E. et, d'autre part, la Grande-Bretagne devrait prouver sa volonté d'adhérer au Marché commun et de souscrire aux principes du traité de la C. E. E. A cet égard, le porte-parole du parti conservateur a fait remarquer que le gouvernement conservateur avait approuvé dès 1961 le principe du vote majoritaire au sein du Conseil et celui de l'indépendance politique de la Commission de la C. E. E. Jusqu'ici, il n'a modifié en rien sa position. Il ajouta que les relations économiques avec les pays du Commonwealth étaient aujourd'hui moins importantes et que le Commonwealth se rendait compte que le destin de l'Angleterre est maintenant en Europe.

(1) Should he go back again ?, dans The Economist, n° 6369, 26 mars 1966, p. 1204.

(2) L'avenir de l'Angleterre est en Europe et le traité de Rome doit être accepté tel quel.

Le Royaume-Uni avant les élections législatives, dans : Le Monde 15 mars 1966.

Sir Alec Douglas-Homes, ancien premier ministre britannique, a déclaré dans un article publié dans le "Industriekurier" (1) qu'un isolement radical et d'une durée plus longue n'aurait été, même dans le passé, ni efficace ni possible pour la Grande-Bretagne et qu'il l'est encore moins en 1966. A cet égard, il a rappelé le congrès conservateur de l'année passée où il avait déclaré : "Si la Grande-Bretagne ne veut pas être un petit point sur la carte, en dehors des centres de gravité formés par le continent européen, les Etats-Unis et l'Union soviétique, une grande partie de ses tâches historiques se trouve en Europe". Sir Alec Douglas-Homes souligna que, dans le peuple anglais, la conception européenne fait des progrès notamment parmi les personnalités du commerce et de l'industrie. Il assura qu'il ne pouvait s'imaginer que ces hommes préconisent une politique pouvant avoir des effets néfastes dans de nombreux domaines d'activité dont dépend l'accroissement du niveau de vie du peuple européen. L'ancien premier ministre a qualifié de décisifs pour l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. les arguments économiques et politiques. L'objectif des conservateurs est de convaincre tout un chacun en Angleterre et en Europe que l'Angleterre en tant que nation est disposée à lier son destin à celui du Continent.

En cas de victoire électorale des conservateurs, le 31 mars 1966, son parti prendrait immédiatement des mesures pour une adhésion de l'Angleterre à la C. E. E. On s'efforcerait également de rétablir les liens avec les gouvernements des Six et la Commission de la C. E. E. A ceux qui ne seraient pas convaincus par ses dires, il ne pourrait répondre qu'en citant les paroles du président Kennedy : "Nous voyons dans une telle Europe un partenaire avec lequel nous pourrions discuter, sur la base d'une égalité complète, des tâches importantes et ardues qui doivent être réalisées pour la construction et la défense d'une Communauté de nations libres".

Dans son manifeste électoral publié le 7 mars 1966 (2), le Labour-Party souligna que la Grande-Bretagne serait disposée à adhérer à la C. E. E., après avoir consulté ses partenaires de l'A. E. L. E., à condition que les intérêts britanniques essentiels soient sauvegardés. Le manifeste électoral montrait clairement que le gouvernement Wilson n'était pas disposé à renoncer au système agricole appliqué jusqu'ici. Il y est dit textuellement : "Le Labour-Party ne détruira pas la confiance des agriculteurs en substituant au régime des deficiency payments, qui a fait ses preuves, le système des prélèvements sur les produits agricoles préconisés par les conservateurs. Ceci réduirait la sécurité des agriculteurs et provoquerait une hausse des prix alimentaires".

"Si nous cherchons à apaiser les tensions en Europe, nous avons besoin de garder la confiance de nos alliés et de parvenir à nous entendre avec l'Est. Nous devons rechercher un arrangement et être résolus à résister aux menaces. Le Labour, par conséquent, défend fermement l'O. T. A. N. et a con-

(1) Industriekurier, Pâques 1966

(2) The Times, 8 mars 1966 ; The Guardian, 8 mars 1966

sidérablement accru les relations et la bonne entente avec l'Union soviétique et les autres pays de l'Europe occidentale.

A la fin de cette année, les ministres travaillistes auront visité à peu près tous ces pays. Par de tels contacts nous encouragerons les échanges et les voyages et favoriserons cet accroissement de confiance qui est essentiel pour progresser vers le désarmement et une paix certaine. Ce progrès vers la normalisation de nos relations avec l'Europe occidentale est une partie essentielle de notre politique européenne prise dans son ensemble.

La Grande-Bretagne est membre de l'A. E. L. E., organisation prospère qui présente des avantages pour nous et pour nos partenaires. Le gouvernement travailliste a pris une initiative en vue de favoriser le rapprochement de l'A. E. L. E. et des pays de la C. E. E. de façon que l'Europe occidentale ne soit pas nettement divisée en deux groupes opposés. Le Labour-Party croit que la Grande-Bretagne, après consultation de ses partenaires de l'A. E. L. E. sera disposée à adhérer à la Communauté économique européenne à condition que les intérêts essentiels de la Grande-Bretagne et du Commonwealth soient sauvegardés.

La politique des conservateurs en ce qui concerne les relations entre la Grande-Bretagne et les Six est l'un des échecs les plus notoires et les plus désastreux. A présent, les conservateurs parlent comme s'ils voulaient faire adhérer la Grande-Bretagne au Marché commun sans conditions ni garanties.

Le parti travailliste croit que des contacts étroits avec l'Europe - combinés avec des entreprises industrielles, une coopération scientifique, des liens politiques et culturels - peut engendrer au sein des Six cette compréhension de la position britannique qui est indispensable à une plus large unité européenne".

L'opinion publique britannique réserva un accueil très critique à la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. ainsi que le voyait le manifeste électoral du parti travailliste. Même les journaux de la gauche regretterent les réserves formulées par le parti gouvernemental à l'égard de la politique européenne. Si l'"Economist" avait déjà critiqué (1), avant le début de la campagne électorale, les tergiversations du parti travailliste à l'égard de l'Europe, le "Statist" déclarait en ce qui concerne la définition de la politique européenne dans le manifeste travailliste :

"... Le manifeste du parti travailliste contient deux imperfections. La première est la pusillanimité avec laquelle il aborde la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. S'il y a un moyen de galvaniser l'industrie britannique et de la contraindre à une plus grande efficacité, c'est en ouvrant les portes à la fois à la compétition et aux chances qu'offre le grand

(1) Voir : The Issue is Wilson, dans : The Economist, n° 6392, 26 février 1966 p. 771 et suivantes.

marché européen. Le parti travailliste déclare que la Grande-Bretagne devrait être disposée à entrer dans la Communauté européenne, mais à certaines conditions, notamment celles relatives à la politique agricole, ce qui réduit cette réponse affirmative conditionnelle à une réponse négative absolue". (1)

La déclaration de M. de Broglie, secrétaire d'Etat français au ministère des affaires étrangères, devant le Conseil des ministres de l'U. E. O. à Londres, selon laquelle la C. E. E. se féliciterait de l'arrivée de la Grande-Bretagne si son adhésion devait être donnée sans réserve, n'a surpris que le gouvernement travailliste, mais a fait de cette adhésion l'un des principaux thèmes de la campagne électorale.

Il est intéressant à cet égard de noter que l'on n'a pu reconstituer avec certitude le texte exact de la déclaration de M. de Broglie. Au fond, M. de Broglie n'a rien dit d'autre que ce que le Général de Gaulle avait dit durant la campagne pour les élections présidentielles en France. A la question qui lui était posée, le Quai d'Orsay a seulement répondu que la position française n'avait pas changé.

Dans un article publié dans un supplément spécial du "Monde", M. Couve de Murville déclarait :

"Rien ne marquerait mieux la réussite de cette oeuvre capitale (création de la Communauté économique) que son extension à la Grande-Bretagne. Le jour où celle-ci décidera de se joindre aux Six sans réserve, elle répondrait au voeu des Européens, car ceux-ci pensent que les britanniques doivent de toute manière partager le destin des continentaux". (2)

Il faut noter les mots "sans réserve", que la "Nation", journal gaulliste, commentait encore au début d'avril (3). Selon lui, la France est d'accord pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le concert des Six, à condition que la Grande-Bretagne accepte la politique agricole européenne telle que Paris entend la mettre en oeuvre.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée à l'issue de la réunion ministérielle de l'U. E. O., le 16 mars 1966, M. Stewart, ministre britannique des affaires étrangères, exprima sa satisfaction de voir que le feu vert était donné à l'Europe. Il est étonnant de constater que M. Stewart souligna que, contrairement à ce qui s'est passé en 1963, lors de la rupture des négociations de Bruxelles, tous maintenant, y compris la France, souhaitent l'adhésion de la Grande-Bretagne. Il déclara :

(1) The credibility of M. Heath P. M., dans : Statist, n° 4592, 11 mars 1966, p. 589.

(2) Un message de M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, dans : Le Monde, 15 mars 1966.

(3) Voir la Nation, 4 avril 1966.

"Il est évident que la France croit qu'il serait souhaitable que la Grande-Bretagne soit membre de la C. E. E. et cela me semble être une situation plus saine que celle qui existait en 1963". (1)

M. Stewart conclut en évoquant les difficultés existantes :

"Je ne sous-estime pas les difficultés réellement considérables que pose l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Je ne crois pas que ces difficultés soient insurmontables, et je ne crois pas non plus qu'elles doivent être sous-estimées".

Il a déclaré que c'était la première réunion de l'U. E. O. depuis que les Six avaient résolu leurs propres difficultés dans le domaine agricole et que tous ont été en mesure de discuter des questions tant économiques que politiques. M. de Broglie, le délégué français, qui est secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères et un homme politique, non pas un fonctionnaire, n'a pas formulé de réserves lorsqu'il a parlé de l'adhésion de la Communauté à l'exception de celle-ci : que cette adhésion doit intervenir dans "l'esprit du traité de Rome". (1)

M. Stewart déclara en outre que l'on n'envisage des négociations que si l'on peut augurer de leur succès, si "certaines conditions essentielles" sont réunies. De même que M. Wilson, premier ministre, et M. Brown, ministre de l'économie, M. Stewart estima que la difficulté principale était le système différent adopté pour protéger l'agriculture en Grande-Bretagne et dans la C. E. E. Comme autres obstacles, le ministre des affaires étrangères mentionna les problèmes de l'A. E. L. E. et du Commonwealth tout en soulignant que ces deux questions ne sont pas plus difficiles à résoudre qu'en 1963 et qu'éventuellement elles le sont même moins. Le ministre des affaires étrangères ne s'est pas prononcé sur la question de savoir si la Grande-Bretagne accepterait dans leur forme actuelle les dispositions des traités de Rome en ce qui concerne le principe majoritaire.

Au cours d'une conférence de presse donnée le 16 mars 1966, M. Heath, leader de l'opposition conservatrice, fit également allusion aux déclarations du ministre travailliste des affaires étrangères. Après avoir constaté que tous les Six, y compris la France, avaient déclaré lors de la session de Londres de l'U. E. O. que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. était souhaitable, il défendit à nouveau la thèse selon laquelle l'un des premiers objectifs des conservateurs était de réaliser cette adhésion le plus rapidement possible. M. Heath qualifia la position du ministre travailliste des affaires étrangères de paralysante et poursuivit :

"A présent, la décision est claire que les six membres de la Communauté, y compris la France, désirent que la Grande-Bretagne se joigne à eux. Nous,

(1) The Guardian, 17 mars 1966

conservateurs, nous avons mis cette question en tête de notre programme. C'est par conséquent une évolution d'une importance vitale et réellement acceptable.

.....

Le parti conservateur a exposé ce point sans équivoque. Le parti travailliste déclare qu'il ne peut pas accepter la politique commune. M. George Brown s'est élevé contre la politique agricole commune. Il a déclaré qu'il était impossible d'accepter une hausse des prix agricoles.

Evoquant, au cours de sa conférence de presse, le manifeste travailliste, il a déclaré clairement que l'on doit renoncer à la politique agricole commune. Le parti travailliste est encore lié par ces quatre conditions posées à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E.

A moins que le Labour-Party ne renonce sans équivoque à sa position actuelle, les négociations ne peuvent pas commencer. Il est évident que c'est le parti conservateur, avec toutes les connaissances et l'expérience qu'il a acquises des affaires de l'Europe et la politique sans équivoque qu'il a adoptée à l'égard de l'adhésion à la Communauté, qui est le plus capable de voir l'occasion offerte par la présente réunion de l'U. E. O.". (1)

Répondant aux remarques de M. Heath, le chancelier de l'échiquier, M. Callaghan, déclara que le gouvernement travailliste n'était nullement disposé à "mendier" son entrée dans la Communauté économique européenne. Il rappela les avantages que présenterait sur le plan industriel une adhésion de l'Angleterre au Marché commun ; l'accès à un marché plus vaste est sans doute très important pour la modernisation de l'industrie britannique, mais avant d'en arriver là, il est nécessaire de mener des négociations très compliquées qui prendraient beaucoup de temps. A son avis, l'actuelle politique agricole commune ne nuit pas seulement à la Grande-Bretagne, mais aussi à certains pays de la C. E. E.

La réunion ministérielle de l'U. E. O. ayant placé la question européenne au premier rang des questions débattues pendant la campagne électorale, M. Wilson prit position très en détail sur cette question dans le discours qu'il a prononcé le 16 mars 1966, à Bristol. Il rappela que l'adhésion ne constitue pas un remède à tous les problèmes économiques britanniques. A coup sûr, l'élargissement de l'espace économique représente un grand avantage pour les industries scientifiques et techniques, mais on ne devrait cependant pas supposer que la concurrence accrue des produits importés sans droit de douane rendrait l'industrie britannique plus rentable. Il faut plus pour rattraper l'apathie et la négligence dont a fait preuve l'industrie durant des années ; il faudrait d'abord que certaines conditions soient réunies, sinon la Grande-Bretagne, par son adhésion à la C. E. E., ne ferait qu'échanger son retard industriel hors de la Communauté pour un "stillstand" à l'intérieur de

(1) M. Heath makes Europe a major issue, dans : The Guardian 17 mars 1966.

celle-ci. L'Angleterre doit donc d'abord accomplir des efforts pour pouvoir, à partir d'une position de puissance, négocier les justes conditions de son adhésion à la C. E. E. Le premier ministre déclara :

"Le gouvernement considère que les récentes déclarations faites en France et lors de la réunion ministérielle de l'U. E. O. qui s'est tenue à Londres cette semaine écartent l'obstacle le plus important à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne, si nous pouvons convenir de conditions appropriées. La position du gouvernement, comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, est que nous sommes disposés à adhérer, si nous pouvons obtenir des garanties acceptables pour les intérêts de la Grande-Bretagne et du Commonwealth. Mais contrairement au leader conservateur, nous n'adhérerons pas sur la base d'une acceptation inconditionnelle de toutes les conditions qui nous seraient offertes. Nous sommes prêts à ces contacts, à des discussions officielles par les voies normales, à tout entretien exploratoire permettant de fixer les conditions de l'adhésion de la Grande-Bretagne.

.....

Nous procéderons à ces entretiens et à ces consultations avec et par l'intermédiaire de nos partenaires de l'A. E. L. E. et non derrière leur dos. Au mois de mai dernier, la Grande-Bretagne a pris une initiative destinée à établir des relations entre l'A. E. L. E. et la C. E. E., à mettre fin à la division économique de l'Europe occidentale, et en définitive, à établir des relations commerciales plus étroites dans un plus vaste contexte européen.

Les conservateurs nous exhortent à accepter toutes les conditions qui nous sont offertes. Ils soutiennent que les doutes sérieux que nous émettons à l'égard des effets de la politique agricole du Marché commun signifient que nous avons refusé d'avance toute possibilité d'adhérer à l'Europe. Nous ne sommes pas si défaitistes et nous ne sommes certainement pas aussi naïfs. Si nous avions besoin de conseils, nous ne nous adresserions pas non plus aux responsables de la situation désastreuse dans laquelle la Grande-Bretagne a négocié à Bruxelles.

Néanmoins, si les entretiens exploratoires nous permettent de constater que des conditions favorables existent, ce que nous envisageons est de négocier. Rien ne serait pire, si l'on pouvait sauvegarder les intérêts vitaux de la Grande-Bretagne et du Commonwealth, que de se présenter en quémandeur à ces négociations comme nous l'avons fait auparavant, et de déclarer, comme nos adversaires dans ce pays le font à présent, que nous accepterons toutes les conditions qui nous sont offertes.

.....

Et ces conditions exigent que nous soyons libres d'acheter des denrées alimentaires et des matières premières, comme nous l'avons fait durant 100 ans, sur les marchés aux prix les plus bas - au Canada, en Australie, en Nouvelle Zélande et dans les autres pays du Commonwealth - et que nos échanges ne soient pas ruinés par les taxes que les conservateurs tiennent tant à imposer aux produits agricoles.

Ce que les conservateurs proposent signifierait :

1. une augmentation intolérable du coût de la vie et, partant, des salaires et des prix à l'exportation ;
2. une augmentation intolérable du volume des importations, ce qui ruinerait tout espoir de nous suffire à nous-mêmes et
3. une perturbation totale de nos échanges avec les pays du Commonwealth.

Nous ne voulons pas de désarmement économique unilatéral. Des négociations ? Oui. - Acceptation inconditionnelle de toutes les conditions qui nous sont offertes ? Non.

.....

Nous croyons que si nous obtenions de justes conditions, il serait possible et opportun d'adhérer à la C. E. E. en tant que Communauté économique. Mais nous rejetons toute idée de contrôle supranational de la politique étrangère et de la politique de défense britannique. Nous faisons partie de l'Europe, mais notre puissance et notre influence ne sont pas et ne doivent jamais être liées à l'Europe.

.....

Si les conditions sont justes et si nous sommes en mesure d'entrer dans une plus vaste Communauté sur la base d'une position de puissance industrielle, nous affronterons une aventure qui semble un défi, mais notre force réelle doit provenir de nous-mêmes, et c'est ce que nous sommes prêts à faire en Grande-Bretagne et pour la Grande-Bretagne, car il n'est pas possible de se dérober à la réalité". (1)

Les déclarations faites à Bristol par le premier ministre anglais au sujet de la politique européenne ne trouvèrent qu'un écho négatif dans l'opinion publique britannique. Le leader des libéraux, M. Jo Grimond, déclara que le fait que M. Wilson ait reparlé des conditions posées par le parti travailliste constituait un nouveau refus fait à la C. E. E. "de s'exposer aux rires de l'Europe". Le journal conservateur "Sunday Times" a parlé du discours de Bristol comme de l'un des jugements erronés les plus importants portés jusqu'ici sur la situation lors d'une élection générale en Angleterre.

Même le "Daily Mirror" (tendance travailliste) s'opposa très vivement aux déclarations de M. Wilson, estimant que la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun était beaucoup trop importante pour faire l'objet de divergences d'opinions entre M. Heath et M. Wilson durant les élections. Selon ce journal, les déclarations de M. Wilson ne pourraient susciter chez les Européens qu'une amère déception. Les conditions sont inacceptables pour les membres "continentaux" de la C. E. E. et l'on doit se demander si M. Wilson veut entrer dans le Marché commun ou s'il veut sa ruine. "The Sun" (également de tendance travailliste) écrivait que la Grande-Bretagne de-

(1) Prime Minister non-committal about the Six, dans : The Guardian, 19 mars 1966.

vait entrer dans le Marché commun si elle ne voulait pas courir le danger de perdre son bien-être et son influence. Le journal qualifiait le discours de M. Wilson d'hésitant et d'imprécis, estimant que si les Cinq ne s'étaient pas montrés disposés durant la crise de la C. E. E. à réviser le traité C. E. E. en faveur de la France, ils le feraient encore moins pour obtenir l'adhésion de la Grande-Bretagne. Alors que l'"Economist" soutenait que :

"L'autre parti ne reconnaissait pas la valeur de l'argument selon lequel l'union avec l'Europe comportait des avantages économiques, politiques et historiques..." (1),

le "New Statesman" se félicitait de la position hésitante du premier ministre à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun en disant que :

"... La déclaration du premier ministre signifie en substance que les perspectives et les conditions acceptables doivent être étudiées calmement. On ne peut pas même faire de prévisions judicieuses sur les effets que l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun auront sur l'économie britannique et le niveau de vie". (2)

En outre, il faut noter que la "National Farmers'Union" s'est opposée à la politique européenne des conservateurs par crainte d'une hausse des prix des denrées alimentaires et a appuyé la position du gouvernement travailliste à l'égard de la politique agricole européenne. Dans le document relatif à la politique agricole publié par la "National Farmers'Union", il est dit notamment :

"Le parti conservateur s'est apparemment écarté de sa position antérieure et semble disposé à entrer dans la Communauté sur la base d'une politique agricole commune arrêtée par les Six.

La question à envisager est de savoir si le futur gouvernement doit renoncer à ses propres responsabilités en ce qui concerne l'alimentation d'une nation de 53 millions d'habitants et accepter pour la Grande-Bretagne une politique arrêtée à Bruxelles par un groupe de gouvernements dans des discussions auxquelles ce pays n'a pas participé. Si le Royaume-Uni accepte inconditionnellement les réglementations qui ont été adoptées à Bruxelles, il fera ce qu'aucun des Six n'était disposé à faire.

Les termes du manifeste conservateur, concluant à une entrée inconditionnelle, ne laissent pas de place pour des arrangements en faveur de pertes de revenus résultant de l'adoption des règlements communautaires. Cela inté-

(1) Should he go back again ?, à l'endroit cité page 1204.

(2) Common sense about Europe, dans : New Statesman, n° 1828, 25 mars 1966, p. 409.

resse l'Union en ce sens que l'avenir de l'agriculture de ce pays ne doit pas être sacrifié aux réglementations partielles de la Communauté qui, même si elles sont approuvées par les Six, sont très nettement inférieures à la politique cohérente sur laquelle notre système est fondé...

Il est impossible d'évaluer de manière précise l'importance de la hausse des prix de détail, si nous faisons partie du Marché commun... L'un des facteurs dont on ne peut pas facilement tenir compte est l'effet des prix alimentaires plus élevés sur les demandes d'augmentation des salaires et des traitements et par conséquent sur le niveau général des coûts et des prix... (1)"

Au cours de la campagne électorale, le parti travailliste fit deux déclarations sur lesquelles il faut porter un jugement positif. C'est ainsi que le ministre du commerce britannique, M. G. Brown, déclara, pendant la 48ème foire internationale de Lyon le 28 mars, que le gouvernement travailliste envisageait avec enthousiasme la reprise des négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E., s'il obtenait aux élections une majorité suffisante. Le ministre se félicita de la déclaration française lors de la réunion de l'U. E. O. à Londres. Il déclara en outre que les pays du Commonwealth avaient élargi le domaine de leurs relations commerciales et s'inquiétaient beaucoup moins qu'il y a quelques années d'une adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. Dans le "Daily Mirror" du 29 mars 1966, M. Wilson déclara qu'il avait depuis quelques temps l'intention de désigner un ministre chargé des affaires européennes qui serait responsable des relations entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. ainsi que des problèmes politiques plus importants. Il déclara ensuite : "Avec nos partenaires de l'A. E. L. E., nous négocierons avec les pays du Marché commun. Si des conditions favorables nous sont faites, nous adhérons à la C. E. E. Cependant, nous n'accepterons pas toutes les conditions éventuelles, parce que nous devons tenir compte des intérêts britanniques et de ceux du Commonwealth". (Le "Daily Mirror" avait laissé aux leaders des partis britanniques la possibilité d'exposer successivement leurs points de vue sur les grands thèmes de la campagne électorale).

Après les conservateurs et les travaillistes, les libéraux publièrent également le 10 mars (2) un manifeste électoral dans lequel ils considéraient l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne comme un des objectifs principaux de la politique extérieure des libéraux. Dans le passage sur l'Europe intitulé "To join Europe", il est dit :

"Jouer notre rôle en Europe ne serait pas seulement hautement profitable du point de vue économique, mais ferait de nous des pionniers de la première Communauté supranationale dans laquelle des Etats ont accepté de céder une partie de leur souveraineté. Les libéraux souhaitent que le gouvernement

(1) NFU attacks Tory policy on Europe, dans : The Guardian, 29 mars 1966.

(2) The Guardian, 11 mars 1966.

fasse part de son intention de se joindre à la C. E. E. à la première occasion.

Une fois en Europe la Grande-Bretagne pourrait être un réel allié atlantique et avec nos amis européens nous pourrions espérer influencer la politique américaine en des lieux tels que le Vietnam. Les libéraux croient en la dernière conception du Président Kennedy d'un partnership atlantique entre les U. S. A. et l'Europe unie. Un tel partnership agirait puissamment en faveur du progrès".

C'est tout particulièrement au chef de l'opposition conservatrice, M. Heath que l'on doit que la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun ait pris de l'importance dans la campagne électorale. Le vainqueur des élections, le premier ministre Wilson, devra maintenant prouver qu'il n'est pas l'anti-européen qu'il a parfois semblé être durant la campagne électorale. En général, on espère que tout d'abord le chef du gouvernement déclarera nettement vouloir adhérer à la C. E. E. Ou, comme le disait l'"Economist" :

"La première tâche, et la plus urgente, du premier ministre à l'extérieur est de mettre la Grande-Bretagne sur la voie qui mène à l'Europe. Bien que les Britanniques ne s'en rendent pas compte, ils se trouvent déjà pris dans l'engrenage des politiques de l'intégration européenne. Les six pays du Marché commun songent à la Grande-Bretagne, puisque la politique réaliste du Général de Gaulle a détruit la vieille confiance qui régnait entre eux de sorte qu'ils ont besoin de la Grande-Bretagne pour rétablir leur équilibre et leur confiance mutuelle. En Grande-Bretagne même la campagne électorale a montré combien était forte, malgré l'évidente répugnance personnelle de M. Wilson, la progression de l'idée européenne.

Aussi le nouveau gouvernement aura-t-il la responsabilité de faire entrer ou de ne pas faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun". (1)

Après les élections, M. Wilson déclara dans une interview : "Nous sommes disposés à profiter de toutes les possibilités qui s'offrent à nous, sous réserve que les "conditions" soient acceptables!" A cet égard, il soutint qu'actuellement aucun indice ne permet de déceler une nouvelle attitude des Six. Des entretiens exploratoires avec les Six de la C. E. E. constituent, selon les déclarations de M. Wilson, un "processus permanent".

Dans le cadre de la formation de son gouvernement, M. Wilson, premier ministre, recourut à une solution double en ce qui concerne le partage des responsabilités à l'égard des questions européennes : M. George Brown, vice-premier ministre et ministre de l'économie, aura à l'avenir compétence pour les aspects économiques de la politique européenne. M. George Thomson,

(1) The road into Europe, dans : The Economist, n° 6397, 2 avril 1966, p. 17.

ministre d'Etat au ministère des affaires étrangères dans le dernier gouvernement, sera responsable des relations politiques avec les Communautés européennes (C. E. E. , A. E. L. E. , U. E. O. , O. T. A. N. et O. C. D. E.).

A l'issue d'un banquet, le 21 avril 1966, M. George Thomson prononça sa première déclaration officielle en tant que ministre chargé des affaires européennes. Selon cette déclaration, les relations entre la Grande-Bretagne et l'Europe représentent pour M. Thomson le problème le plus important de la future politique étrangère de la Grande-Bretagne. Le ministre ajouta : "Il m'incombera d'expliquer à l'Europe la politique britannique. J'étudierai les possibilités d'une association plus étroite de la Grande-Bretagne avec l'Europe et d'un climat d'adhésion favorable - ou je créerai ce climat, afin que nous puissions nous rapprocher de l'Europe dans des conditions convenables". M. Thomson déclara ensuite que par Europe il entendait l'ensemble de l'Europe, l'Est et l'Ouest ainsi que l'Europe de l'A. E. L. E. et de la C. E. E. A l'égard des conditions posées à l'adhésion à la C. E. E. et très fréquemment énumérées durant la campagne électorale par le parti travailliste, il déclara : "par là nous n'entendons pas le fait de poser des conditions, qui pourrait nous fournir une excuse pour notre éloignement de la Communauté. Nous attendons seulement que l'on tienne compte de nos difficultés, comme cela a été le cas pour les Etats signataires du traité de Rome, qui défendirent également leurs propres intérêts lors de la signature du traité".

M. George Brown, le ministre britannique de l'économie, constata, dans un discours prononcé le 25 avril 1966 à Londres devant un cercle de journalistes allemands et britanniques, qu'en Grande-Bretagne la volonté politique d'adhérer au Marché commun existait maintenant. Il ajouta qu'il serait irréaliste de croire que l'adhésion britannique au Marché commun pourrait être réalisée dans un avenir immédiat. M. Brown lut le discours à la place de M. George Thomson, ministre de l'Europe au Foreign Office, souffrant. Il s'éleva notamment contre la conception selon laquelle son gouvernement adopterait une position négative à l'égard de la question de l'Europe. On ne peut pas, assurément, exiger d'un gouvernement qu'il adopte des règlements qui sont d'une importance fondamentale pour la politique économique et commerciale de son pays, sans que l'on se soit soucié auparavant que ces règlements ne lèsent pas les intérêts nationaux. C'est pourquoi les entretiens portant sur les conditions auxquelles la Grande-Bretagne adhérerait à la Communauté économique européenne devraient constituer une partie essentielle de tout processus aboutissant à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E.

Le 21 avril 1966, dans le discours du Trône qu'elle prononça en ouvrant la session du Parlement, la reine Elisabeth déclara que la Grande-Bretagne était en principe prête à entrer dans le Marché commun. Le passage du discours du Trône qui a trait à l'Europe est ainsi libellé :

"Mon gouvernement continuera à promouvoir l'unité économique de l'Europe et s'efforcera de raffermir les liens entre l'A. E. L. E. et la C. E. E. Il est prêt à entrer dans la C. E. E. pourvu que les intérêts essentiels de la Grande-

Bretagne et du Commonwealth soient sauvegardés. Il recherchera la réduction des tarifs douaniers, conformément au "General agreement on Tariffs and Trade" et l'expansion du commerce du Commonwealth.

D'autres mesures seront prises pour aider mes sujets des territoires coloniaux à obtenir l'indépendance ou tout autre statut qu'ils auraient librement choisi". (1)

2. La visite du premier ministre danois à Paris

Lors de son séjour à Paris, le 18 avril, le premier ministre du Danemark, M. Krag, a été reçu par le Général de Gaulle ; à l'issue de cet entretien, il a tenu une conférence de presse, au cours de laquelle il a souligné que le problème du Marché commun avait été évoqué au cours de la conversation, et notamment les difficultés particulières que rencontrent les exportations danoises à la suite des accords agricoles existant entre les Six.

"J'ai suggéré, a-t-il précisé, la création d'un comité franco-danois pour discuter de la façon dont ces problèmes pourraient être résolus. Cette suggestion a été très bien accueillie et fera maintenant l'objet d'un examen par les voies diplomatiques normales". A ce propos, M. Krag a mentionné que le Danemark avait des comités de contacts bilatéraux similaires avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne Fédérale, et un comité consultatif Danemark-C. E. E. à Bruxelles. "J'espère, a-t-il ajouté, que nous pourrions trouver des arrangements pour préserver les intérêts danois".

A un journaliste qui demandait à quelles conditions le gouvernement danois accepterait de faire partie du Marché commun, M. Krag a répondu : "aux mêmes conditions que la Grande-Bretagne".

(Le Figaro, 19 avril 1966)

3. Le problème de la C. E. E. abordé dans la déclaration gouvernementale de M. Klaus, Chancelier fédéral d'Autriche

Le 20 avril 1966, le Chancelier fédéral, Josef Klaus, a présenté au Conseil national de Vienne son nouveau cabinet qui, pour la première fois, est formé uniquement du parti populaire autrichien et a fait sa déclaration gouvernementale.

(1) Cf. le texte du discours du Trône dans The Guardian, 22 avril 1966.

Si dans la première partie de son discours, M. Klaus, Chancelier fédéral, a traité principalement de sujets de politique intérieure, la deuxième partie fut consacrée à la politique extérieure. A son avis, la politique extérieure doit être fondée sur des principes sûrs, échappant aux fluctuations de la politique du jour et aux conflits de partis. Il est indispensable de rester fidèle aux traités tant en ce qui concerne les engagements internationaux que dans les relations amicales avec les grandes puissances, qui sont marquées par une confiance réciproque. D'après lui, une indépendance totale n'est possible que si l'Autriche parvient à assurer ses sources d'approvisionnement et ses possibilités d'écoulement sur les marchés traditionnels et, ainsi, à maintenir le niveau actuel de l'emploi.

A ce sujet, le Chancelier fédéral autrichien a fait remarquer que "l'accord de nature particulière" qui serait conclu avec la C. E. E. dans ce but était compatible avec la neutralité de l'Autriche et que sa réalisation ne soulevait aucune difficulté pratique insurmontable. C'est la raison pour laquelle les négociations doivent être reprises dans le plus bref délai possible afin que l'accord soit rapidement conclu. Son gouvernement s'y emploiera par tous les moyens. Dans la partie économique de sa déclaration gouvernementale, M. Klaus est revenu sur le problème de la C. E. E. en faisant observer que les statistiques concernant le commerce extérieur autrichien montraient clairement que les principaux secteurs complémentaires de l'économie autrichienne étaient constitués par les échanges internationaux de marchandises et de prestations avec la C. E. E.

Au cours d'une réception offerte aux représentants de la presse par la délégation autrichienne au Conseil de l'Europe, M. Bock, vice-Chancelier, a déclaré que la structure des relations futures avec l'A. E. L. E. dépendait de l'issue des négociations avec la C. E. E. De cette issue dépend également la question de savoir si l'Autriche procèdera, elle aussi, à la dernière réduction douanière prévue par le traité de l'A. E. L. E. L'Autriche a déjà formulé des réserves sur ce point lors de la conférence de Lisbonne de 1964 et elle soulèvera à nouveau ce problème au cours de la prochaine réunion que le Conseil de ministres de l'A. E. L. E. tiendra en Norvège.

A ce sujet, il faut observer que, lors des négociations gouvernementales avec le parti socialiste autrichien, le parti populaire a exigé que l'Autriche ne procède pas à la nouvelle réduction de 20 % des droits de douane prévue à partir du 1er janvier 1967 dans le cadre de l'A. E. L. E., en raison des négociations d'association actuellement en cours à Bruxelles. Le parti populaire autrichien, qui compte sur l'association avec la C. E. E., veut que l'Autriche reporte l'application de cette réduction douanière jusqu'à ce qu'une décision définitive ait été prise à la lumière des négociations avec la C. E. E.

Alors que le parti populaire autrichien a toujours estimé que la structure économique ne pouvait être améliorée d'une manière durable que si l'Autriche s'associait à la C. E. E., pendant la dernière coalition, si les socialistes ne se sont pas opposés ouvertement à la conclusion d'un accord avec Bruxelles,

ils se seraient probablement insurgés contre un retrait de l'A. E. L. E, même si Bruxelles en avait fait une condition sine qua non. Au cours du débat qui a suivi la déclaration gouvernementale, l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Bruno Kreisky (parti socialiste) a abordé la question de la neutralité de l'Autriche et de la C. E. E. Il a déclaré que c'était avant tout une question de politique extérieure qui mettait également la neutralité de l'Autriche en jeu et que les socialistes attachaient une importance particulière à l'attitude adoptée par la Suisse sur ce point. M. Kreisky a demandé que le Parlement engage prochainement un débat sur la C. E. E. et s'est inquiété de savoir de quelle manière serait dorénavant déterminée la politique de neutralité du pays. Naguère, c'était le gouvernement, soutenu par les deux partis qui en décidait.

M. Luljo Tonic Sorinj a été nommé ministre des affaires étrangères du nouveau gouvernement autrichien formé par M. Klaus, Chancelier fédéral. Le secrétariat général d'Etat au ministère des affaires étrangères a été confié à M. Carl Bobleter et l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Karl Gruber, a pris en charge le secrétariat d'Etat à la Chancellerie. M. Fritz Bock, qui jusqu'à présent dirigeait la délégation autrichienne aux négociations avec la C. E. E., reste ministre du commerce extérieur et exerce en même temps les fonctions de vice-Chancelier.

(Di Welt, 16, 20, 21, 23 et 26 avril 1966 ;
Industriekurier, 19 et 21 avril 1966 ;
Neue Zürcher Zeitung, 22 et 23 avril 1966)

4 - Déclarations du ministre des affaires étrangères d'Allemagne, M. Schroeder, au sujet d'un rapprochement de l'Espagne de la C.E.E.

Le 28 mars 1966, M. Schroeder, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, a fait une visite de 4 jours en Espagne. A son arrivée, le ministre a déclaré : "L'Allemagne et l'Espagne ont à l'égard de l'Europe une responsabilité commune à laquelle elles ne peuvent se soustraire. Nous allons examiner cette question en détail". Le ministre a parlé, en outre, de "l'amitié et de la coopération entre les deux pays à une époque particulièrement difficile", ce qui se référait vraisemblablement à la crise de l'O. T. A. N.

Au cours d'une interview accordée au journal espagnol "ABC", le ministre des affaires étrangères a affirmé qu'à son avis, la politique espagnole remplissait les conditions nécessaires à l'intensification de la coopération entre l'Allemagne et l'Espagne. Au nombre de ces conditions, le ministre a tout d'abord cité l'état des relations germano-espagnoles, puis, il en est venu aux rapports entre l'Espagne et la C.E.E. M. Schroeder a donné à entendre que le gouvernement fédéral s'efforcera de favoriser un rapprochement de l'Espagne, mais que le problème concernant la Communauté économique européenne subsistait.

Depuis 1962, le gouvernement de Madrid tente de se rapprocher de la Communauté économique européenne; jusqu'à présent toutefois, Bruxelles l'en a empêché. La majorité du Conseil de ministres de Bruxelles exigeait tout d'abord, sans l'avouer, que "certaines conditions" soient remplies avant qu'on puisse envisager une association avec l'Espagne. Par ailleurs, depuis l'année dernière, Madrid s'est engagée en même temps dans une politique d'alternative, parce que le gouvernement espagnol n'est pas convaincu que l'appui de la France et de l'Allemagne suffira à amener un revirement dans l'attitude du Conseil de ministres.

Lors d'une interview qu'il avait accordée à la télévision espagnole, le ministre fédéral des affaires étrangères a parlé de l'amitié qui unissait les deux pays et des progrès accomplis par l'Espagne dans le domaine économique et social. A ce sujet, M. Schroeder a rappelé que l'Allemagne était disposée à appuyer à Bruxelles l'association de l'Espagne au Marché commun. Cette association n'agit pas uniquement dans l'intérêt de l'Espagne; elle répond en même temps aux impératifs vitaux de l'ensemble de l'Europe. Dans le communiqué de presse publié au terme de cette visite, M. Schroeder a assuré une fois de plus le gouvernement espagnol que le gouvernement fédéral mettrait tout en oeuvre pour accélérer le rythme des négociations concernant l'association de l'Espagne au Marché commun. Les entretiens qui ont eu lieu pendant ces quatre jours ont porté principalement sur l'intégration économique de l'Europe et la sécurité du monde libre. De part et d'autre, il a été déclaré que l'on s'efforcera d'intensifier les échanges et de poursuivre les conversations aussi tôt que possible.

Dans une déclaration de presse faite à Düsseldorf, le 6 avril 1966, la fédéra-

tion allemande des syndicats (D. G. B.) s'est violemment insurgée contre toute participation de l'Espagne à la C. E. E. Se référant à la proposition faite en ce sens par le ministre fédéral des affaires étrangères en Espagne, la fédération a rejeté énergiquement cette proposition. Suivant ce même communiqué, la D. G. B. continue de penser que l'adhésion d'Etats tels que l'Espagne fausserait l'esprit et les objectifs de la Communauté et contribuerait à mettre en doute l'authenticité des principes démocratiques sur lesquels elle repose. La D. G. B. a demandé en même temps le rétablissement d'un régime démocratique en Espagne.

(Die Welt, 20 mars 1966; Frankfurter Allgemeine Zeitung, 29, 30 et 31 mars 1966 et 1er avril 1966; Neue Zürcher Zeitung, 8 avril 1966)

5 - Débat sur l'intégration européenne au Parlement suédois

Le 23 mars 1966, le Riksdag a consacré un débat aux problèmes de politique étrangère. Le Vietnam, la Rhodésie, Chypre et la Conférence de Genève sur le désarmement furent au centre de la discussion, la relance des pourparlers sur l'intégration européenne passant quelque peu à l'arrière-plan, comme on l'avait déjà noté à la dernière réunion de l'Union de l'Europe occidentale à Londres.

Selon les déclarations faites devant les deux Chambres du Parlement suédois par MM. Erlander, président du Conseil, et Nilsson, ministre des affaires étrangères, il ne faut pas s'attendre à ce que dans un avenir rapproché de nouveaux entretiens règlent le problème de l'intégration européenne. Le chef du gouvernement suédois a fait observer que le rythme de l'édification de la C. E. E. allait se ralentir, du fait des problèmes internes qui doivent encore être résolus. Il est probable que l'Angleterre n'entamera de nouveaux pourparlers avec les Six que s'ils ont de bonnes chances d'être couronnés de succès. Des problèmes importants sont toujours pendants, tels que, par exemple, la politique agricole, le problème des devises et les relations de l'Angleterre avec le Commonwealth et l'A. E. L. E.

Le débat du Riksdag a fait apparaître l'intention du gouvernement suédois d'attendre pour l'instant la suite des événements, sans perdre de vue les progrès de l'intégration européenne. De toute manière, il ne faut pas qu'une reprise éventuelle des pourparlers entre la Grande-Bretagne et la C. E. E. prenne la Suède au dépourvu. Lorsque l'accès à la C. E. E. aura été ouvert à la Grande-Bretagne, il devra être possible pour la Suède et ses partenaires de l'A. E. L. E. de parvenir également à un accord avec la C. E. E. En tout cas, le gouvernement suédois souhaite sans réserve la réalisation aussi prompte que possible d'un marché européen unique. Comme l'a souligné au cours du débat M. Lange, ministre du commerce, la Suède ne sollicitera son entrée dans la C. E. E. que lorsqu'il n'y aura plus aucun risque de voir se constituer une organisation supranationale conforme au principe du traité de Rome.

En ce qui concerne le problème de l'A.E.L.E., le gouvernement suédois estime que l'organisation des Sept est en passe de devenir une zone de libre échange accomplie, où les droits de douane sur les produits industriels seront en principe tout à fait abolis à partir de l'année prochaine. Quelque compréhension que l'on puisse éprouver pour la situation critique dans laquelle se trouve le commerce extérieur de la Grande-Bretagne, le gouvernement suédois estime inconcevable qu'au moment où tous les pays de l'A.E.L.E., à l'exception de l'Angleterre, ont complètement aboli leurs droits de douane, le plus grand des Etats membres maintienne un protectionnisme douanier en frappant les importations d'un droit supplémentaire de 10 %. Le gouvernement suédois compte fermement que les taxes auxquelles sont soumises les importations britanniques seront supprimées d'ici la fin de l'année.

Ce n'est pas sans déception que le gouvernement suédois a constaté que l'initiative suédoise visant à renforcer la coopération entre les autres Etats nordiques ne trouvait guère d'écho, alors que les relations commerciales entre les pays nordiques de l'A.E.L.E. connaissaient un essor surprenant. On avait espéré, dit un commentaire publié par le gouvernement suédois, pouvoir s'accorder, au sein du Conseil des Etats nordiques, sur des directives concrètes concernant la poursuite des enquêtes sur le renforcement de la coopération. D'autre part, le gouvernement suédois s'intéresse beaucoup au développement des échanges de marchandises avec les pays du bloc oriental, qui atteindront au cours des prochaines années un volume de 4 à 5 %. Toutefois, ce développement ne sera possible que dans la mesure où les partenaires commerciaux des pays de l'Est pourront augmenter leurs livraisons de marchandises.

(Neue Zürcher Zeitung, 27 mars 1966)

6 - Interview de M. Colombo, ministre italien du Trésor, sur les relations entre la C.E.E. et l'Amérique latine

Du 21 au 23 avril, le ministre italien du Trésor, M. Emilio Colombo, a fait une visite officielle au Chili, au cours de laquelle il a rencontré MM. Frei, président de la République, Santa-Maria, ministre de l'économie, et Saez, vice-président de la corporation pour le développement. A l'issue de sa visite, et avant de partir pour Lima afin d'y présider le cinquième Congrès mondial des partis démocrates-chrétiens, M. Colombo a accordé une interview sur les relations liant la Communauté économique européenne et l'économie du continent sud-américain.

A la question de savoir comment la C.E.E. doit procéder pour favoriser le progrès économique et social des pays latino-américains, M. Colombo a commencé par répondre qu'entre les pays de la C.E.E. se développe actuellement un processus d'intégration, "chose bien plus incisive et profonde qu'une simple union douanière". Ce processus, a-t-il dit, "a insufflé à l'économie européenne un rythme intense, tant pour ce qui concerne le développement interne

de la Communauté que pour ce qui a trait aux rapports de cette même Communauté avec le monde extérieur. L'intégration économique européenne s'est affirmée et continue à s'affirmer comme un facteur de dynamisme et de progrès pour l'économie mondiale". M. Colombo a ajouté que c'est là le résultat des expériences accumulées au cours des dernières années et que "les preuves de ce fait se multiplient au fur et à mesure que le processus de l'union douanière se doublera d'une véritable intégration économique, amènera une victoire sur les visions particularistes et un renforcement des institutions supranationales. Il faut donc considérer l'intégration économique européenne présentement en cours, malgré les incertitudes et les contradictions qui l'accompagnent, comme le seul moyen capable d'assurer à l'Europe une place déterminante dans la politique de développement du monde". M. Colombo a poursuivi : "L'Europe se trouvera confrontée à un processus d'intégration latino-américaine, à condition qu'ici aussi, bien entendu, les barrières entre Etats puissent progressivement être supprimées, et que la création d'un vaste ensemble économique latino-américain et la coordination des politiques des différents pays appelés à le former, permettent d'éviter la dispersion des moyens du reste toujours assez limités, et en favorisent l'utilisation la plus économique. A ce moment, l'objectif que constitue une collaboration plus étroite entre les pays latino-américains et la Communauté économique européenne pourra être approché plus facilement et plus rapidement".

M. Colombo a ensuite répondu à une deuxième question portant sur la nécessité d'abolir les tarifs préférentiels entre les pays de la C. E. E. et les pays africains et de régulariser les prix des matières premières entre les pays producteurs et les pays industriels consommateurs, afin de faire sortir l'Amérique latine de sa phase de sous-développement. Il a déclaré à cet égard : "L'union douanière est indispensable même si elle ne suffit pas à réaliser un processus d'intégration économique, et le tarif douanier extérieur constitue l'instrument qui doit accompagner et favoriser, durant la mise en place de cette union, le passage des politiques nationales à la politique commune. A défaut d'un tarif extérieur, des économies diverses, loin d'être toujours complémentaires entre elles, ne rempliraient pas les conditions nécessaires pour pouvoir s'intégrer et se renforcer. Si le tarif extérieur a dû prévoir certaines exceptions ou préférences, telles celles qui sont accordées aux pays africains, c'est parce que ces exceptions ou préférences existaient déjà entre ces pays et un certain nombre de pays européens qui font partie de la Communauté. Mais, à mesure que le processus d'intégration économique européenne se complète et se renforce, l'amélioration des échanges avec toutes les autres aires économiques du monde devient plus facile, et même nécessaire".

("Il Corriere della Sera", 22 et 24 avril 1966)

Deuxième Partie

ACTIVITES PARLEMENTAIRES

I - LE PARLEMENT EUROPEEN

Activité des Commissions au mois d'avril

Commission du commerce extérieur (2)

Réunion du 18 avril à Bruxelles : Examen en présence du représentant de la Commission de la C.E.E. et éventuellement adoption du projet d'avis de M. Kriedemann concernant l'établissement d'un niveau commun des prix pour un certain nombre de produits agricoles.

Examen, en présence du représentant de la C.E.E., de la note de M. Hahn sur la proposition modifiée d'un règlement relatif à la défense contre les pratiques de dumping, primes ou subventions de la part de pays non membres de la C.E.E. ainsi que de la suite à réserver à cette note.

Premier échange de vues, en présence du représentant de la Commission de la C.E.E., sur le document de travail de M. Kapteyn relatif à la stabilisation des marchés mondiaux des matières premières et sur les avis émis à ce sujet par la commission de l'agriculture et par la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement.

Echanges de vues, en présence du représentant de la Commission de la C.E.E., sur les problèmes que soulève la conclusion projetée d'un accord mondial sur les céréales.

Commission de l'agriculture (3)

Réunion des 19 et 20 avril à Bruxelles : Examen d'un projet de rapport de M. Dupont sur l'établissement d'un niveau commun des prix pour le lait, les produits laitiers, la viande bovine, le riz, le sucre, les graisses oléagineuses et l'huile d'olive.

Echange de vues avec le rapporteur M. Vredeling, sur la proposition de règlement portant prorogation de certains délais concernant le concours du F.E.O.G.A. "Section orientation" pour l'année 1965.

Commission sociale (4)

Réunion du 4 avril à Bruxelles : Adoption du projet de rapport de M. Bersani sur le projet de règlement de la C.E.E. modifiant et complétant les règlements n° 3 et 4 concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants (gens de mer).

Adoption d'un projet de rapport complémentaire de M. Vredeling à la suite des propositions modifiées de la Commission de la C.E.E. concernant les mesures en faveur des travailleurs de l'industrie du soufre en Italie.

Suite de l'examen du projet de recommandation de la Commission de la C.E.E. concernant la protection de la maternité et des projets d'amendements proposés par Melle Lulling.

Examen du projet de recommandation de la Commission de la C.E.E. relatif à une définition communautaire de l'état d'invalidité donnant droit à des prestations.

Réunion des 13, 14 et 15 avril à Turin : Rencontre avec les autorités turinoises et échange de vues avec toutes les instances intéressées sur les problèmes de reconversion posés par la crise de l'industrie textile dans le Piémont; visite de quelques industries du secteur textile et, en même temps que la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement, visite du Centre international de formation technique et professionnelle pour les pays en voie de développement.

Adoption de la plus grande partie du projet de rapport de M. Pêtre concernant les aspects sociaux de la reconversion.

Réunion jointe avec la commission de la protection sanitaire du 20 avril à Bruxelles : En présence de la Commission de la C.E.E., échange de vues avec les représentants des partenaires sociaux et des organismes d'assurance sur un projet de recommandation de la Commission de la C.E.E. relative à une définition communautaire de l'état d'invalidité donnant droit à des prestations.

Réunion du 20 avril à Bruxelles : Adoption de la fin du projet de rapport de M. Pêtre sur les aspects sociaux de la reconversion.

Examen des parties du 14e Rapport général de la Haute Autorité de la C.E.C.A. qui concernent la politique sociale (rapporteur pour avis : M. Hansen).

Réunion du 26 avril à Bruxelles : Suite de l'examen des parties du 14e Rapport général de la Haute Autorité qui concernent la politique sociale.

Commission du marché intérieur (5)

Réunion du 25 avril à Bruxelles : Examen, en présence de la Commission de la C.E.E., du projet de rapport de M. Berkhouwer sur la proposition de la Commission de la C.E.E. concernant le droit des sociétés.

Examen, en présence de la Commission de la C.E.E., et vote du projet de rapport de M. Jarrot sur le droit d'établissement et la libre prestation des services dans les activités forestières non salariées.

Examen, en présence de la Haute Autorité, des parties du 14e Rapport général sur l'activité de la C.E.C.A. qui relèvent de la compétence de la Commission et, établissement d'un avis à l'intention du Rapporteur général.

Commission économique et financière (6)

Réunion du 18 avril à Bruxelles : Suite de l'examen du projet de rapport de M. Bersani sur la première communication de la Commission sur la politique régionale dans la C.E.E.

Réunion du 25 avril à Bruxelles : Adoption du projet de rapport de M. Bersani sur la première communication de la Commission sur la politique régionale dans la C.E.E., ainsi qu'examen et adoption de la proposition de résolution faisant suite à ce rapport. Communication de M. Gerlach sur le résultat des discussions de la commission sociale à Turin. - Echange de vues avec les représentants de la Haute Autorité sur les parties du quatorzième Rapport général de la C.E.C.A. relevant de la compétence de la commission.

Commission pour la coopération avec des pays en voie de développement (7)

Réunion du 15 avril à Turin : En présence de la Commission de la C.E.E., examen de la note de M. van der Goes van Naters sur le développement du tourisme dans les Etats africains et malgache associés.

Réunion du 22 avril à Bruxelles : En présence de la Commission de la C.E.E., examen et adoption de l'avant-projet d'avis de M. Armengaud sur le document de travail de la commission du commerce extérieur, élaboré par M. Kapteyn, et relatif à la stabilisation des marchés mondiaux des matières premières en relation avec les résultats de la Conférence des Nations unies sur le commerce mondial et le développement.

Rapport oral de M. de Lipkowski sur une mission d'information dans quatre

Etats africains associés : Congo-Brazzaville, Cameroun, Côte d'Ivoire et Gabon.

Examen des problèmes liés à la préparation de la prochaine réunion de la commission paritaire C.E.E./E.A.M.A., qui se tiendra à la Haye du 24 au 27 mai 1966.

Commission des transports (8)

Réunions du 13 avril à Marseille et du 15 avril à Gênes :

Echanges de vues sur le projet de rapport de M. Brunhes sur la consultation du Parlement européen par le Conseil relative à la proposition de règlement de la Commission de la C.E.E. concernant la suppression des discriminations en matière de prix et conditions dans le domaine des transports. - Désignation de M. Drouot-L'Hermine comme rapporteur sur la consultation demandée au Parlement européen par le Conseil et concernant une proposition de directive de la Commission de la C.E.E. relative au rapprochement des législations concernant les dispositifs indicateurs de direction des véhicules à moteur. - Désignation de M. Seifriz comme rapporteur pour les problèmes relatifs à la politique dans le domaine du trafic en ports de mer. - Désignation de M. de Gryse comme rapporteur sur la proposition modifiée de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant un règlement relatif à l'instauration d'un système de tarifs à fourchettes applicable aux transports de marchandises par chemin de fer, par route et par voie navigable.

Commission de l'énergie (9)

Réunion du 1er avril à Bruxelles : Examen de l'avant-projet de rapport sur la note de la Commission au Conseil sur la politique de la Communauté en matière de pétrole et de gaz naturel. Sous réserve de l'approbation du Bureau, examen de la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant un règlement relatif à la définition commune de la notion d'origine des marchandises suivi de la fixation d'une procédure d'avis et désignation d'un rédacteur.

Premier examen des parties du quatorzième rapport général de la Haute Autorité relevant de la compétence de la Commission :

- a) premier examen du rapport de la Haute Autorité sur l'application de la décision n° 3/65;
- b) examen des aspects énergétiques des objectifs généraux charbon suivi d'un échange de vues sur la conjoncture dans le secteur de l'énergie et sur les renseignements sur l'évolution de la politique énergétique dans les différents Etats membres.

Premier examen du texte définitif du programme de caractère indicatif de la Commission d'Euratom (Article 40 du traité).

Echanges de vues sur les travaux relatifs à la création d'une politique européenne générale en matière énergétique.

Débats sur les aspects pratiques et de procédure concernant l'organisation de réunions à des fins d'études et d'information.

Commission de la recherche et de la culture (10)

Réunion du 22 avril à Bruxelles : Examen et adoption du projet de rapport élaboré par M. Scarascia Mugnozza et de la proposition de résolution sur la création d'un Office européen de la jeunesse.

Commission de la protection sanitaire (11)

Réunion du 19 avril à Bruxelles : En présence de la Haute Autorité, échange de vues au sujet des parties du XVI^e Rapport général sur l'activité de la C.E.C.A. qui ressortent de la compétence de la commission.

Adoption en présence de l'Exécutif de la C.E.E., du projet d'avis élaboré par M. Lenz, à l'intention de la commission de l'agriculture, sur la proposition de cet Exécutif au Conseil concernant une directive relative aux confitures, marmelades, gelées de fruits et la crème de marrons.

Adoption, en présence de l'Exécutif de la C.E.E., du projet d'avis élaboré par M. Angioy, à l'intention de la commission de l'agriculture, sur une proposition de cet Exécutif au Conseil concernant une directive relative à l'estérification des huiles d'olive à usage alimentaire.

Réunion jointe avec la commission sociale 20 avril à Bruxelles : En présence de la Commission de la C.E.E., échange de vues avec les représentants des partenaires sociaux et des organismes d'assurance sur un projet de recommandation de la Commission de la C.E.E. relative à une définition communautaire de l'état d'invalidité donnant droit à des prestations.

Commission juridique (13)

Réunion du 25 avril à Bruxelles : Echange de vues au sujet de la proposition de résolution présentée par M. Kreyssig, au nom du groupe socialiste, portant modification de l'article 5 du règlement du Parlement européen sur la fin du mandat des Représentants.- Echange de vues au sujet de la rationalisation des travaux du Parlement européen.

Commission des associations (14)

Réunion du 21 avril à Bruxelles : Examen, en présence des représentants de la Commission de la C.E.E., des problèmes relevant du traité d'association C.E.E.-Grèce dans le cadre du troisième rapport annuel du Conseil d'association, ainsi que de certains problèmes qui feront également l'objet de la prochaine réunion de la Commission parlementaire mixte C.E.E.-Grèce.

Election de M. Berthoin comme premier vice-président et de M. Lücker comme deuxième vice-président de la délégation à la Commission parlementaire mixte C.E.E.-Grèce.

Echanges de vues sur le premier rapport annuel du Conseil d'association C.E.E.-Turquie.

Commission parlementaire mixte C.E.E.-Grèce

Réunion des 26 et 27 avril à Rhodes : Exposé de M. Tsouderos, président en exercice du Conseil d'association, en sa qualité de représentant du ministre grec de la coordination, sur les problèmes que pose l'association dans la perspective du gouvernement grec.

Présentation du IIIe rapport d'activité annuel du Conseil d'association et introduction de l'échange de vues par MM. Scarascia Mugnozza et Hassipides, rapporteurs. Echange de vues sur le IIIe rapport d'activité annuel du Conseil d'association et sur certains problèmes relatifs à l'accord d'association, en particulier sur les questions soulevées lors de la réunion de Naples.

Adoption d'un communiqué final.

II - LES PARLEMENTS NATIONAUX

a) Belgique

1 - Déclaration du gouvernement belge au Sénat et à la Chambre des Représentants

M. van den Boeynants, premier ministre belge, a, dans sa déclaration aux Chambres, défini les différents objectifs du nouveau gouvernement : parmi ceux-ci, le premier ministre a fait une place importante aux alliances européennes et atlantiques de la Belgique; il a notamment déclaré : "Citoyens de ce pays, nous le sommes aussi du monde. Il va de soi que le gouvernement honorerait pleinement notre devoir de solidarité internationale. Notre voie reste d'ailleurs toute tracée, elle ne change pas : fidélité à nos alliances européennes et atlantiques, c'est-à-dire :

- collaboration étroite au sein de Benelux;
- unification économique et politique de l'Europe et ouverture de la Communauté aux autres Etats qui en acceptent les principes;
- fidélité à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et aux accords subséquents;
- politique de coopération à la fois généreuse et réaliste avec les pays en voie de développement.

Travailler au sein de l'Alliance atlantique à l'établissement d'un climat de paix mondiale, construire une Europe forte et unie, coopérer avec les jeunes Etats, lutter contre la faim et la misère dans le monde, voilà des tâches d'avenir!".

(Sénat et Chambre des Représentants. Compte rendu analytique, séances du 23 mars 1966)

2 - Approbation du Traité de fusion d'institutions européennes par le Sénat de Belgique

Le 24 mars 1966, M. Moreau de Melun a déposé au Sénat, au nom de la commission des affaires étrangères, un rapport sur le Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes; signé à Bruxelles le 8 avril 1965.

Avant d'entrer dans le détail des différentes dispositions du Traité, le rapporteur se livre à certaines observations sur la façon dont se présente la question au Sénat; en effet, quand le Traité de fusion a été soumis à la Chambre des re-

présentants, les 26 et 27 janvier, l'incertitude régnait encore sur l'aboutissement des négociations en cours à Luxembourg, ce qui a amené à s'abstenir un certain nombre de députés qui estimaient qu'il fallait surseoir au vote tant que la situation ne serait pas éclaircie. A l'heure actuelle, les partenaires sont à nouveau tous présents au Conseil, la procédure budgétaire reprend son cours, et on recommence à discuter les problèmes en suspens; le rapporteur rappelle les termes selon lesquels les six ministres ont arrêté le programme des travaux en ce qui concerne la ratification : "Ils se mettront d'accord sur la date à laquelle les instruments de ratification seront déposés au cours du 1er semestre 1966, sous réserve que les ratifications parlementaires requises aient été obtenues et qu'un accord soit intervenu sur la composition ainsi que sur la présidence et les vice-présidences de la Commission"; il déclare ensuite : "votre commission ne désire cependant pas lier la discussion de l'approbation du traité à la question des personnes à nommer ou à maintenir au sein de l'organe unique. C'est là un soin qui incombe aux Gouvernements".

Le rapporteur se prononce donc en faveur de l'approbation du Traité, dont il analyse les dispositions en les comparant avec celles des Traités de Paris et de Rome. Si la fusion des Conseils ne soulève guère de difficultés, par contre la création de la Commission unique pose un certain nombre de problèmes en raison des différences entre les dispositions concernant les trois organes qu'elle doit remplacer; cependant, après un examen point par point du Traité de fusion, le rapporteur arrive à la conclusion qu'aucune modification substantielle n'a été apportée aux Traités de Paris et de Rome.

C'est ce qu'il rappelle en présentant son rapport au Sénat, au cours de la séance du 5 avril; il déclare notamment: "Le Traité se borne à créer un Conseil unique, à le substituer aux trois Conseils existants et à disposer qu'ils exercent les pouvoirs et les compétences prévues par les traités. Mais il ne modifie pas pour cela les compétences attribuées à ces organes par les traités. C'est ainsi que la Commission unique exercera les pouvoirs de la C.E.C.A. selon les règlements propres à la C.E.C.A. Après avoir donné un aperçu des principales dispositions du nouveau traité, l'orateur conclut : "je crois que nous n'avons plus aucune raison de susceptibilité nationale pour ne pas donner notre adhésion à ce traité. Je demande donc au Sénat de vouloir bien voter ce projet de loi d'autant plus qu'il est un exemple de regroupement et de rationalisation des institutions internationales".

Au cours de la discussion, M. Ballet fait part en ces termes de son inquiétude à propos de l'attitude de la France : "Ce pays ne souhaite aucune intégration supranationale, mais des accords multilatéraux. Il importe de surveiller la situation de près, afin que la France ne devienne pas le cheval de Troie dans les Communautés fusionnées et ne fasse usage de sa présence ou de son absence pour saper cette organisation et en venir à "l'Europe des patries", qui serait en réalité une "Europe des Etats". L'orateur se préoccupe aussi des divergences d'opinions exprimées par les ministres des affaires étrangères de Belgique et des Pays-Bas, mais conclut en approuvant le projet de fusion des

institutions européennes.

M. Van Eslande, ministre des affaires européennes et de la cultures néerlandaise, déclare que "le gouvernement belge mettra tout en oeuvre pour accélérer la procédure en vue d'arriver aussi rapidement que possible à une fusion réelle". Répondant aux préoccupations de M. Ballet, il ajoute : "je souligne que ce projet de loi doit servir la création d'une Europe intégrée, à l'exclusion de toute autre formule".

Le projet de loi portant approbation du traité est adopté par 101 voix contre 1, et l'abstention de M. de la Vallée Poussin, qui explique ainsi son attitude : "je me suis abstenu parce que, si je suis partisan de la fusion de la Haute Autorité avec les deux Commissions des Communautés, je crains que l'autonomie dont jouissait la C.E.C.A. au point de vue administratif ne soit réduite, à cause des nouvelles dispositions budgétaires, et que l'influence des ministres des finances - dont le point de vue est souvent trop unilatéral - ne nuise à la bonne organisation des services".

Il convient d'ajouter à ce propos que, le 27 avril, M. Harmel, ministre des affaires étrangères, a déclaré devant la Chambre des Députés que "le gouvernement belge ne procédera au dépôt des instruments de ratification du traité sur la fusion des exécutifs des Communautés qu'une fois arrêtées en commun les règles applicables au fonctionnement de la nouvelle Commission européenne unique".

(Sénat - Compte rendu analytique du 5 avril 1966, et doc. 126/1965-66)

b) France

L'Europe dans le débat de politique générale à l'assemblée nationale française

Bien que la session ait débuté dans les premiers jours d'avril, la véritable rentrée parlementaire ne s'est effectuée que le 13 avril, avec le débat de politique générale qui s'est ouvert ce jour-là à l'assemblée nationale sur une déclaration du gouvernement.

Dans sa déclaration, le premier ministre français a d'abord développé ses conceptions constitutionnelles; puis, après avoir traité de la politique économique et financière dont la règle, a-t-il dit, demeure la stabilité des prix et de la monnaie, il a abordé les problèmes de politique étrangère en rappelant les thèses françaises : "En Europe occidentale, a-t-il déclaré, la France souhaite mener à son terme le Marché commun, l'ouvrir éventuellement aux pays voisins prêts à en accepter les disciplines, notamment la Grande-Bretagne. La France souhaite que s'instaure enfin entre ces mêmes pays une véritable coopération qui permettrait à ces Etats, entre lesquels la réconciliation franco-alle-

mande a fait disparaître la source principale des conflits d'hier, de se concerter pour parvenir lentement, mais progressivement, à harmoniser leurs politiques, grâce à quoi notre continent retrouverait enfin dans le monde la place qui lui revient et à laquelle lui donnent droit sa population, sa puissance économique, ses capacités en tous domaines". Tout en entretenant de bonnes relations tant avec l'Europe de l'Est qu'avec les Etats-Unis, "la France prétend avoir sa politique, ajoute M. Pompidou, sa propre originalité".

Traitant ensuite des faits nouveaux intervenus depuis la dernière session du Parlement, le premier ministre en relève trois qui lui paraissent devoir être mis en valeur : à côté du voyage du général de Gaulle en U.R.S.S. et de la crise de l'O.T.A.N., il s'agit de la reprise des négociations de Bruxelles, à propos de laquelle il déclare : "Intransigeante sur les structures de l'Europe, sur la compétence réciproque du Conseil de ministres et de la Commission, comme sur le fait qu'aucun des pays participants ne peut se voir imposer de décisions contraires à ses intérêts essentiels, la France n'est pas moins résolue à promouvoir le Marché commun, considéré dans son ensemble, agricole aussi bien qu'industriel. Mieux, elle vise, par là l'union douanière, à l'instauration d'une véritable politique économique qui est prévue par le traité mais dont la réalisation est à peine ébauchée.

N'envisageant pas la Communauté comme une entité repliée sur elle-même à l'abri du tarif extérieur, elle est prête à favoriser les progrès de la négociation dite "Kennedy" et, par un abaissement généralisé des droits de douane, à favoriser le développement du commerce international dont elle attend, en même temps, un resserrement des liens entre les pays participants, un progrès général de l'économie et particulièrement de la sienne propre.

Mais tout est lié et dépend, à nos yeux, de l'instauration du Marché commun agricole, donc de l'achèvement du règlement financier. Je me réjouis que les derniers entretiens de Bruxelles permettent d'envisager l'avenir, dans tous ces domaines, avec un optimisme raisonnable et mesuré."

Le débat qui a suivi cette déclaration, bien que presque exclusivement consacré à la crise de l'O.T.A.N., a permis à certains orateurs de prendre position sur les problèmes européens : ainsi, M. Pierre Abelin (centre démocratique) a reproché au gouvernement de ne pas avoir informé les électeurs, dès 1962, de son intention de suivre "une ligne d'action essentiellement nationaliste, voire isolationniste", et de ne pas avoir annoncé "qu'il se refusait à la construction par étapes de l'Europe politique en dehors des rencontres périodiques des chefs d'Etat et des ministres des affaires étrangères"; si ces thèses avaient été plus claires, le centre et le centre-gauche auraient "affirmé avec plus d'éclat qu'ils ne l'ont fait des positions différentes tendant à la construction politique de l'Europe qui se doterait d'une politique commune en matière de relations extérieures et de défense, ... et indiqué leur volonté de préparer une planification de base valable pour l'Europe du Traité de Rome, en association avec la Grande-Bretagne. Et l'opinion publique n'aurait pas confon-

du cette majorité potentielle avec des oppositions considérées comme trop négatives".

Au contraire M. René Sanson (U.N.R.-U.D.T.) s'est fait le défenseur des thèses gaullistes vis-à-vis de l'intégration, en déclarant : "l'Europe, comme la France, doit défendre son indépendance, politiquement à l'Est, mais économiquement à l'Ouest. C'est pourquoi il faut construire l'Europe, mais une Europe, autonome dans tous les ordres, une Europe indépendante. Demain, quant à l'intérieur de l'Europe, non pas seulement des Six, mais élargie aux limites géographiques de l'Europe occidentale, on aura organisé la coordination des investissements et même, car ce sera nécessaire, la division du travail, quand l'Europe pourra enfin s'affronter avec le géant d'Amérique, alors seulement on pourra envisager l'Europe atlantique, car alors le risque de dilution sera écarté. Et cela ne nous empêchera pas, bien au contraire, de demeurer dans l'Alliance atlantique".

"La décision du gouvernement français, a-t-il conclu, doit également apparaître comme une incitation faite aux européens à reprendre en main leur destin. Elle relève par là, non pas d'un nationalisme périmé, mais d'un "européisme" prudent, constructif et tourné vers l'avenir".

M. Raymond Mondon (Républicain indépendant) a abordé plus directement les problèmes européens en soulignant le rôle que la France jouait au sein du Marché commun : "Les négociations de Luxembourg ont heureusement abouti à des résultats positifs, a-t-il déclaré, sans révision du traité, mais en tenant compte des intentions, je dirai même de la volonté de la France, à propos de la règle de la majorité au Conseil des ministres. Au surplus, les récentes conversations de Bruxelles et les initiatives de la France ont permis d'obtenir ce que les journalistes français ont appelé "la véritable relance du Marché commun et la reprise de la négociation Kennedy". Cela démontre, contrairement aux affirmations toutes gratuites de certains, que la France ne veut pas se replier sur elle-même. J'ajouterai même que s'il n'y avait pas eu, en 1958-1959, le redressement économique et financier français, que le plan de stabilisation a permis de confirmer et de continuer, le Marché commun n'aurait pu progresser de la même manière". L'orateur a poursuivi en parlant des négociations agricoles : "l'agriculture française, dont nous connaissons les difficultés, a enregistré avec satisfaction les résultats obtenus. Mais les discussions ne sont pas terminées. La France devra poursuivre ses efforts pour faire aboutir le règlement financier agricole en mai prochain".

Quelques jours après le débat de politique générale s'est tenue à l'Assemblée nationale un débat sur la motion de censure déposée par un certain nombre de députés dans le but de condamner la politique du gouvernement vis-à-vis de l'O.T.A.N. Au cours de ce débat, MM. Guy Mollet et Maurice Faure ont successivement pris position sur l'attitude du gouvernement envers l'Europe.

Pour le secrétaire général de la S.F.I.O., "détruire la politique atlantique en

empêchant de construire l'Europe est grave de conséquence. La thèse du "charbonnier maître chez lui" est bien séduisante; elle peut être même populaire; mais comment sera-t-elle jugée outre-Rhin? Mais si l'on pense que le réveil nationaliste, l'intérêt politique et l'intérêt économique peuvent coïncider avec une grande détente américano-soviétique, alors les générations futures pourront regretter qu'un jour de 1965 l'Europe n'ait pas été construite avec la France". Et M. Guy Mollet a conclu : "Je reproche au gouvernement gaulliste sa politique de la chaise vide dans toutes les enceintes où l'on tente d'organiser le désarmement ou au moins de le contrôler".

De son côté, M. Maurice Faure (rassemblement démocratique) a déclaré : "il est bien évident que lorsqu'elle représentera une grande puissance de 150 à 200 millions d'habitants, l'Europe aura mieux à faire que de se précipiter dans la vassalisation à l'égard de l'Amérique, mais elle conserverait l'alliance et l'on peut regretter que les moyens que le gouvernement français emploie actuellement ne nous éloignent d'abord de l'unité européenne avant de mettre en cause une très grande espérance."

S'adressant au gouvernement en la personne de M. Pompidou, le député du Lot a ajouté : "ce que je vous reproche, c'est d'avoir détruit un équilibre avant d'en avoir établi un autre et tout au moins de savoir vers quel autre équilibre on pourrait se diriger".

(Débats de l'Assemblée nationale des mercredi 13 et jeudi 14 avril 1966 - Combat, mercredi 20 avril 1966)

c) Allemagne

Le débat agricole au Bundestag

Le 2 mars 1966, le Bundestag a étudié le "rapport vert" du gouvernement fédéral sur la situation de l'agriculture. Le débat a surtout porté sur la nécessité de ne plus faire de concessions lors des négociations de la C.E.F. à Bruxelles pour l'agriculture allemande dans les questions vitales. A cet égard les représentants des partis de la coalition ont attiré l'attention sur la situation critique des finances fédérales qui pourraient donc difficilement supporter la charge supplémentaire entraînée par des paiements compensatoires. Toute concession sur le niveau des prix agricoles allemands entraînerait automatiquement de nouvelles exigences de l'agriculture, comme ce fut le cas pour le prix des céréales.

C'est dans ce sens que s'est prononcé M. Bauknecht (C.D.U.). Le président de la commission de l'alimentation a souligné que si dans l'intérêt de l'intégration européenne, on abaissait les prix agricoles au détriment des agriculteurs allemands, ceux-ci ne manqueraient pas d'exiger avec raison d'être en-

tièrement dédommagés des pertes de revenu subies. Il faudrait qu'à Bonn et à Bruxelles, on parvienne à des décisions raisonnables, qui ne portent pas préjudice à l'agriculture. L'orateur a critiqué le gouvernement fédéral, qui n'use pas ou pas assez de la possibilité offerte par les règlements de la C.E.E. d'octroyer des restrictions à l'exportation des produits agricoles. De l'avis du représentant C.D.U., il est inadmissible de faire endosser aux produits agricoles la responsabilité de l'augmentation du coût de la vie. Devant l'importance croissante des services, la marge entre les prix à la production et à la consommation ne cesse de s'élargir. La faute en est aux augmentations dont ont bénéficié les salaires et les traitements ces dernières années, car elles dépassent de loin l'accroissement de la productivité. Prenant position sur les mesures d'encouragement prévues par le "plan vert", M. Bauknecht a regretté la réduction des aides financières et la suppression de l'abaissement des intérêts relatifs aux dettes anciennes. Il est indispensable que les crédits accordés pour la réduction des intérêts soient ramenés approximativement à l'ancien niveau. Le député a annoncé que son groupe allait prendre des initiatives en ce sens.

M. Bewerunge, C.D.U., a fait remarquer que l'avis des experts montre clairement que l'agriculture a contribué pour une part essentielle à la stabilité. Il s'est opposé au "gel" de la production agricole allemande qui enlèverait à l'agriculture toute possibilité d'augmenter la productivité par travailleur et par unité de surface.

M. Schmidt (Gelsen), représentant du S.P.D., a invité le gouvernement fédéral à élaborer un programme à moyen terme en vue d'améliorer la structure agricole, en tenant compte des propositions du Conseil scientifique et de l'évolution probable de la structure de la C.E.E. Etant donné que la C.E.E., se verra transmettre d'ici peu des compétences importantes dans les domaines de la politique structurelle le gouvernement fédéral devra s'orienter en fonction de cette évolution. Le porte-parole du S.P.D. a attiré l'attention sur la disparité croissante à l'intérieur de l'agriculture que révélait le "rapport vert", et estimé qu'il fallait prendre, pour y remédier, une série de mesures proposées par le S.P.D. sous le mot d'ordre "Emploi du fonds social à l'amélioration des structures agricoles". M. Schmidt a invité d'autre part le gouvernement fédéral à exposer sa conception de la politique future du lait. Il doit dire comment il compte réaliser la suppression des subventions qu'il a également approuvée à Bruxelles, comment il entend modifier le rapport de valorisation des matières grasses et non-grasses et empêcher l'accumulation des stocks de beurre.

M. Effertz, (F.D.P.), a présenté une proposition de résolution de son parti, dans laquelle celui-ci demande au gouvernement fédéral de différer l'entrée en vigueur du prix commun des céréales, prévu pour le 1er juillet 1967, jusqu'à ce que les décisions agricoles, qui doivent encore être prises à Bruxelles, permettent de réussir les conditions requises. Selon le F.D.P., les ministres allemands avaient raison de demander à Bruxelles qu'on ne parlât pas seulement du pourcentage que nous devrions prendre à notre charge lors de la fixation du

financement agricole, mais qu'on évaluât également en milliards la somme que représente ce pourcentage. Pour cela, il faut encore fixer certains prix indicatifs et harmoniser le rapprochement des prix de transport des produits agricoles. En outre, il est important de savoir si les partenaires sont prêts à accepter le principe des prix bruts à l'importation et à l'exportation ou bien s'ils persistent à vouloir maintenir le principe des prix nets.

Après avoir pris position sur différentes questions relatives à la structure de l'agriculture allemande, M. Höcherl, ministre fédéral de l'agriculture, s'est penché sur les problèmes de la politique européenne. Il a souligné que cette politique est fondée sur la décision librement prise et ambitieuse de constituer une Communauté européenne et de lui conférer des droits souverains. Il ne convient donc pas de parler ici de liquidation de la politique agricole nationale. Lors des dernières négociations à Bruxelles on s'est mis d'accord - également dans la perspective des négociations de Genève - sur le fait que la libre circulation des marchandises devait être instaurée à partir du 1er juillet 1967, aussi bien dans le secteur agricole que dans le secteur industriel. On s'est demandé quels étaient les autres organisations de marché et les prix uniques qu'il restait à mettre au point, afin que la libre circulation des marchandises puisse être réalisée à cette date. M. Höcherl a souligné que la délégation allemande n'avait pas omis d'attirer l'attention sur le fait que la baisse du prix des céréales ne devait pas être et rester un phénomène isolé, mais qu'elle devait s'accompagner de progrès pour d'autres produits intéressant tous les partenaires de la Communauté, tels que les matières grasses, les fruits, les légumes et d'autres produits agricoles.

Les partis de la coalition ont ensuite déposé une proposition de résolution qui définit les principes qui doivent présider aux négociations de Bruxelles sur la politique agricole commune, principes qui en raison de la majorité existante, représentent en même temps un vote parlementaire :

1. Le gouvernement fédéral ne doit pas faire de concessions qui puissent entraîner de nouvelles pertes de revenus pour l'agriculture allemande.
2. L'entrée en vigueur le 1er juillet 1967 de l'harmonisation des prix des céréales suppose un accord préliminaire sur les autres organisations de marchés agricoles et l'harmonisation des prix qu'il reste à fixer. A cette occasion, il faudra rectifier le rapport entre le prix des céréales panifiables et celui des céréales fourragères.
3. Le prix du lait à la production doit être fixé à 39 Pf. par kg pour le lait départ ferme contenant 3,7 % de matières grasses. Dans la mesure où ce prix ne peut être obtenu sur le marché, la prime accordée au lait sera maintenue et supportée ultérieurement par le fonds d'orientation et de garantie de la C.E.E.
4. Le prix d'orientation de la viande de boeuf doit être relevé en 1966, afin d'assurer un approvisionnement suffisant.

5. En ce qui concerne l'organisation du marché du sucre, la fixation d'objectifs de production régionaux devra garantir la laiterie de la culture des betteraves sucrières en Allemagne.
6. Les dispositions des organisations des marchés des fruits et des légumes devront être améliorées pour des cultures spéciales (par exemple du houblon et du tabac) et, le cas échéant, il faudra s'efforcer de parvenir à une réglementation du marché.
7. L'organisation du marché des graisses végétales doit assurer le maintien de la production de grains oléagineux dans la République fédérale.
8. Enfin l'approbation de l'Allemagne au financement de la politique agricole doit être subordonnée à la reconnaissance du principe du prix brut pour les restitutions qui seront payées à l'exportation des produits agricoles sur les crédits du fonds d'orientation et de garantie de la C.E.E. C'est ainsi seulement que l'agriculture et l'industrie allemande de l'alimentation, en particulier dans les régions éloignées des marchés, pourront s'adapter aux courants commerciaux et offrir de nouveaux marchés.

(Handelsblatt, 3 mars 1966)

Bundestag, 5ème période électorale, 24ème séance, Bonn, le 2 mars 1966)

d) Pays-Bas

1 - Travaux préparatoires - Procédure d'adoption du traité de fusion

Dans le Mémoire qu'il a remis en réponse au rapport provisoire (1) de la commission des budgets des affaires étrangères sur le projet de loi portant adoption du traité de fusion des exécutifs, le gouvernement néerlandais déclare que ce projet de loi vise non point à une adoption conditionnelle mais constitue au contraire une proposition d'approbation tout court. Cependant, conscient de ses responsabilités il a, pour le cas où le traité n'entrerait pas en vigueur, soumis à certaines conditions le dépôt des instruments de ratification.

En principe, aussitôt que l'approbation parlementaire est acquise, la Couronne a, de droit, la faculté - mais non pas l'obligation - de procéder à la ratification. "Si toutefois un voeu de la deuxième Chambre pouvait lier le gouvernement tel un mandat, il n'aurait plus la possibilité d'adapter à tout moment sa politique étrangère à la situation internationale. Ce serait en fait confier à la deuxième Chambre la haute direction des affaires étrangères".

En droit, les Etats généraux peuvent refuser leur approbation à un traité ; ils peuvent également, selon la pratique politique, réserver leur décision sur une proposition d'adoption. "Si, dans une motion, la Chambre demandait au Gouvernement de porter son intention de ratifier le traité à la connaissance de la Chambre en vue d'un débat éventuel sur l'opportunité de cette ratification, cette motion devrait être examinée à la lumière de ce qui vient d'être indiqué plus haut à propos des limites de ce qui est possible dans la relation Gouvernement Etats-Généraux." Le Gouvernement néerlandais est bien entendu disposé à déclarer qu'il n'écarte pas a priori une telle motion et ne s'opposera pas à ce que la deuxième Chambre ouvre éventuellement un débat sur l'opportunité de déposer les instruments de ratification. Il n'est cependant pas possible de dire par avance que l'avis de la deuxième Chambre ou celui, identique ou non, de la première Chambre seraient les seuls facteurs dont tiendra compte le Gouvernement dans la définition de sa politique.

Les ministres compétents préfèrent poursuivre sans délai l'examen du décret d'adoption pour autant que la Chambre l'estime nécessaire et cela tout en n'excluant pas la possibilité de procéder à un échange de vues plus approfondi avec la commission des budgets des affaires étrangères, avant le dépôt de l'acte de ratification. Les raisons en sont les suivantes : en premier lieu la fixation de la date de la ratification relève essentiellement de la direction des affaires étrangères, ensuite, les ministres compétents tiennent à ce qu'un échange de vues sur le présent projet de loi ait lieu également avec la première Chambre,

(1) Cf. "Documentation européenne" n° 3, p. 61.

et ce à une date telle qu'il puisse donner lieu, sans précipitation, à un examen approfondi et à des interventions aussi bien écrites que verbales. L'ajournement de cet examen aurait pour effet d'empêcher le dépôt de la ratification à la date souhaitée par les Communautés européennes et de le reporter, si tout va bien, à quelques semaines plus tard. Enfin les ministres se prononcent pour une coordination de la procédure d'adoption au sein des parlements des pays faisant partie du Benelux.

En ce qui concerne la situation de la Communauté, les ministres compétents estiment qu'elle s'est normalisée suffisamment à l'heure actuelle, encore qu'ils soient conscients du fait que les six gouvernements sont partagés sur des questions de principe et notamment sur celle qui concerne la tâche et la position de la Commission exécutive. Aussi, les instruments de ratification ne seront-ils déposés que lorsque la composition de la nouvelle Commission unique aura fait l'objet d'un arrangement satisfaisant.

En ce qui concerne la participation du Parlement européen à la désignation des membres de la Commission unique, le représentant néerlandais au Conseil a présenté en février 1964 une proposition visant en cas de démission collective à faire confirmer par le Parlement européen la nomination des membres de la Commission désignés par les gouvernements. Toutefois cette proposition n'a trouvé que très peu d'échos. Le Gouvernement néerlandais hésite à faire de nouvelles propositions et à suggérer notamment que des consultations verbales aient lieu avec le président et les présidents des groupes politiques du Parlement. Il souhaiterait pour sa part que l'ensemble du Parlement européen fasse connaître son avis sur la composition du nouveau collège.

(session 1965-1966 - 8380 (R 506)

Renforcement de l'influence du Parlement européen

Le Gouvernement néerlandais attend de la fusion des exécutifs un renforcement de l'influence du Parlement européen. Cette fusion mettra en effet un terme au partage des responsabilités des exécutifs actuels dans un certain nombre de secteurs importants (politique de concurrence, politique énergétique, etc ...) et permettra par conséquent au Parlement de s'acquitter plus aisément de sa tâche de contrôle.

Les entretiens concernant le renforcement des pouvoirs du Parlement qui ont eu lieu au cours de la session du Conseil des 24 et 25 février 1964 ont permis de constater une amélioration des contacts entre le Conseil et cette assemblée en ce qui concerne notamment la consultation sur les accords d'association et la participation de membres du Conseil aux discussions parlementaires.

En revanche, pour ce qui est du renforcement des pouvoirs budgétaires - problème qui reste lié à la création de ressources propres de la Communauté - on en est encore toujours au même point.

Le Parlement pourrait sans doute influencer davantage sur l'établissement du budget si, au lieu de se borner lors de sa discussion à formuler un avis en termes généraux, il soumettait au Conseil un véritable projet dans le lequel ses propositions de modification seraient consignées. Le Conseil serait alors tenu aux termes de l'article 203, par. 4, deuxième alinéa du traité instituant la C. E. E. de délibérer sur "le projet de budget ainsi modifié" (par le Parlement). "Il est évident, selon le Gouvernement néerlandais, que le vote qui serait éventuellement nécessaire pour l'établissement définitif du budget porterait également sur ce projet de budget modifié. . . . Dans la pratique, le Conseil établit jusqu'à présent le budget sur la base du projet tel qu'il est élaboré avant que le Parlement européen soit consulté, l'avis de celui-ci y étant simplement annexé.

(Mémoire en réponse au rapport intérimaire sur la fusion des exécutifs. Session 1965-1966 - 8380 (R 506))

Caractéristiques et incidences de la politique agricole commune

Dans le mémoire en réponse concernant le projet de loi portant fixation du chapitre XIV (Département de l'agriculture et de la pêche) du budget du royaume pour 1966, M. Biesheuvel déclare qu'en dépit de divergences politiques fondamentales, il a été possible d'éviter sur le plan économique une situation qui eût pu devenir fort confuse ; en effet, tous les Etats membres, y compris la France, ont fait preuve au cours de la période de stagnation, de leur volonté de coopérer à un certain nombre de mesures qui ont permis de poursuivre la politique commune. C'est ainsi qu'un grave processus de désintégration a pu être évité.

- La productivité et l'emploi dans l'agriculture -

L'accroissement important de la productivité dans l'agriculture des Pays-Bas est allé de pair avec un départ massif des travailleurs agricoles. L'augmentation annuelle moyenne de la productivité est due pour plus de 60 % à la réduction des effectifs et pour près de 40 % à l'augmentation de la production nette. Dans l'agriculture l'évolution de la relation entre superficie et capital par homme/année est quasi parallèle à celle du montant net de la productivité de sorte qu'il faut chercher la cause de l'augmentation de la productivité agricole davantage dans le niveau accru des investissements par homme/année que dans la diminution de la population agricole active.

- Caractère non protectionniste de la C. E. E. -

Depuis les années 30, à partir du moment où un certain nombre de pays commencèrent à s'isoler dans le domaine agricole, le marché mondial de nombreux produits agricoles se trouve dans une situation où des excédents et des pénuries même relativement faibles peuvent provoquer des fluctuations de prix très sen-

sibles. Cette évolution constitue l'un des arguments les plus décisifs en faveur d'une coopération internationale.

Une coopération à l'échelon régional à l'image de celle de la C. E. E., n'en-traîne des dangers et des préjudices particuliers pour les pays tiers que si le niveau commun de protection dépasse la moyenne des niveaux individuels des six marchés nationaux. Aucun indice, toutefois, ne permet d'affirmer que cette moyenne ait été dépassée. Le développement effectif des échanges commerciaux n'indique pas davantage une évolution dans ce sens : l'importation de produits agricoles de la Communauté est passée de 7.356 milliards de dollars en 1958 à 10.149 milliards de dollars en 1964 (plus de 37 % en 6 ans). L'amélioration des échanges intracommunautaires de produits agricoles, qui au cours de la même période ont enregistré une hausse de 130 %, ne corrobore nullement l'affirmation que la C. E. E. aurait des tendances protectionnistes. La suppression totale des barrières douanières entre les Etats membres donnera inévitablement aux échanges internes une impulsion plus forte, même si le niveau de protection de la Communauté venait à baisser davantage encore.

Il est vrai, toutefois, qu'une approche nationale ainsi que - mais dans une moindre mesure - une approche communautaire de la politique agricole de la part d'un nombre restreint de pays peut entraver le développement de l'ensemble du commerce international des produits agricoles. C'est la raison pour laquelle le gouvernement néerlandais a approuvé la participation de la C. E. E. aux négociations dans le cadre du G.A.T.T. et a approuvé le point de vue adopté jusqu'ici par la Communauté qui tend à une consolidation du niveau de protection et dans la mesure du possible à la conclusion d'accords sur des produits importants.

La hausse continue du niveau de vie de la C. E. E. favorise les exportations des pays en voie de développement pour autant qu'elles portent sur des biens qui ne soient pas produits dans la zone tempérée de la C. E. E. Sous réserve d'assurer des moyens d'existence raisonnables aux agriculteurs du Marché commun, les arrangements pris au niveau international doivent tenir compte dans toute la mesure possible des objections des pays en voie de développement produisant des biens qui concurrencent ceux de la Communauté.

Dans cet ordre d'idée, la Communauté a non seulement, dans le cadre de la Convention de Yaoundé, supprimé les droits de douane pour 9 produits tropicaux originaires des Etats associés d'Afrique, elle les a aussi abaissés de 15 à 40 % ou même suspendus lorsque ces produits proviennent des pays en voie de développement non associés. En outre, pour le thé, le maté, et les bois tropicaux, le droit à l'importation a temporairement été supprimé totalement et ce en accord avec le Royaume-Uni. Enfin, pour une série d'autres produits intéressant particulièrement les pays en voie de développement, il a été procédé de surcroît à une suppression partielle ou totale du tarif extérieur.

Position de la politique agricole nationale

Le ministre de l'agriculture ne partage pas l'opinion selon laquelle la fonc-

tion qui serait assignée à la politique agricole nationale aurait un caractère limité et essentiellement technique. La marge d'autonomie qui sera conservée même dans le cadre d'une coopération plus poussée, permettra sur le plan national d'accomplir des tâches importantes d'ordre économique, social et structurel. De ce fait, bien que diversement orientées, la responsabilité et les tâches du ministre de l'agriculture et de la pêche ne seront certes pas diminuées. Elles consisteront d'une part à adopter la politique nationale à un cadre plus large et, d'autre part, à intervenir dans une mesure sans cesse croissante dans ce contexte élargi.

Ecarts dans les conditions de concurrence dans la C. E. E.

La Commission de la C. E. E. présentera sans doute à bref délai au Conseil des propositions tendant à l'harmonisation des conditions de concurrence ; aussi le ministre de l'agriculture estime-t-il qu'il serait inopportun de modifier dès à présent la politique nationale d'aides sélectives. Il existe, sur le plan fiscal notamment, des différences encore très grandes qui, étant donné les incidences qu'elles ont sur l'agriculture, devront faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de la C. E. E.

La C. E. E. ne fait pas obstacle à l'exportation vers les pays tiers .

Si en chiffres relatifs les exportations néerlandaises de produits agricoles vers les pays tiers ont augmenté en chiffres absolus, à savoir de 9,2 % au cours de la période 1963/1964, l'augmentation relative - et absolue - des échanges intracommunautaires est l'une des conséquences les plus favorables de la constitution d'une union économique. Pour la Commission, le commerce avec les pays tiers n'est pas au sein de la C. E. E. un élément secondaire : les règlements agricoles et notamment les dispositions concernant les restitutions tiennent compte du fait qu'il est opportun, voire nécessaire pour les Etats membres de participer aux échanges commerciaux avec les Etats non membres.

Des divergences entre les législations qui entravent l'exportation vers les pays de la C. E. E.

Les écarts qui existent entre les législations dans de nombreux domaines entravent encore les exportations vers les pays de la C. E. E.

La politique suivie a pour but de supprimer ces écarts afin de créer un véritable marché commun pour tous les produits quelle que soit leur provenance. Bien que certaines réglementations aient déjà été réalisées, les travaux ne progressent que lentement et péniblement.

Prélèvements et subventions

Il n'y a jusqu'ici aucune raison de douter de la validité de la "philosophie de Bruxelles", selon laquelle les prix à la production envisagés doivent être réalignés en principe par le biais des prix du marché interne. Ce problème ne sera définitivement résolu qu'au moment où les prix auront été fixés pour les produits agricoles les plus importants. Pour deux produits - le blé dur et les huiles et graisses végétales - une formule a d'ores et déjà été arrêtée, qui prévoit l'octroi de subventions au producteur afin de compenser la différence entre les prix du marché interne et les prix fixés à la production.

(première Chambre, session 1965/1966, 8300 (deuxième Chambre))

2 - La taxe sur la valeur ajoutée devant la Première Chambre

Au cours de l'examen du budget du Ministère des finances (chapitre IX B du budget de l'Etat pour l'exercice 1966), M. Van Campen (parti populaire catholique) a parlé des deux projets de directives sur l'harmonisation de la taxe sur le chiffre d'affaires dont le Parlement européen avait été saisi. Se fondant sur le traité de Rome, la solidarité européenne exige que les Pays-Bas envisagent également l'adoption d'un régime commun d'imposition du chiffre d'affaires selon le système de la taxe sur la valeur ajoutée. Ce principe est inscrit dans la première directive ; selon l'orateur celle-ci ne soulève aucune difficulté. La seconde directive, qui concerne la structure du système commun de la taxe sur le chiffre d'affaires, implique l'abandon de l'autonomie nationale dans le domaine des taux et des exonérations. Or, il y a des limites que l'orateur ne désire pas franchir. Tout au plus peut-il accepter l'institution d'une taxe nationale sur la valeur ajoutée si, provisoirement, les parlements nationaux conservent leur autonomie en matière de taux et d'exonérations. C'est là une nécessité, aussi longtemps que les pouvoirs du Parlement européen ne sont pas plus étendus qu'ils ne le sont en ce moment.

Dans cet ordre d'idée, M. Van Campen a attiré l'attention de l'assemblée sur le fait qu'au Parlement européen la Commission de la C. E. E. avait déclaré qu'elle espérait que tous les Etats membres accepteraient non seulement les deux directives, mais aussi l'abolition des frontières fiscales. Faut-il y voir l'indice d'une modification du point de vue gouvernemental néerlandais ?

M. Hoefnagels, secrétaire d'Etat aux finances, a répondu que le gouvernement néerlandais n'avait jamais prétendu qu'il ne fallait pas supprimer les barrières. Mais il faut avant cela que l'unanimité soit faite sur un nombre impressionnant de mesures d'harmonisation dans les domaines les plus variés. La raison pour laquelle M. Van Campen a refusé d'appuyer les deux projets de directives au Parlement européen est exactement celle qui, à ce jour, a empêché le secrétaire d'Etat de prendre position à leur égard.

(Débats de la Première Chambre, 29 mars 1966, session 1965-1966)

3. Questions écrites

La contribution néerlandaise à l'élaboration de la politique économique à moyen terme

Dans sa réponse à une question de M. Vredeling (Parti du travail) concernant la portée des activités du Comité de la C. E. E. pour la politique économique à moyen terme et la participation des Pays-Bas à ces activités, M. Cals, premier ministre et ministre des affaires générales, a déclaré, parlant au nom également des ministres des affaires économiques et de l'agriculture, que le projet de programme pour la politique économique à moyen terme que la Commission de la C. E. E. est appelée à élaborer, sur la base des travaux de ce Comité, sera soumis par le Conseil au Parlement européen et au Comité économique et social.

"Pour le moment il s'agit principalement d'éclairer le plus possible - en prenant pour appui les prévisions macro-économiques élaborées par un groupe d'experts de la Commission de la C. E. E. pour une période d'environ 5 ans - les principaux éléments du développement macro-économique dans la Communauté, susceptibles de faire l'objet d'une coordination aussi parfaite que possible de la politique economico-sociale générale pour les années à venir".

Le premier ministre Cals ne s'attend pas à ce que ce premier programme contienne au départ des suggestions concrètes pour tous les aspects de la politique. Etant donné le caractère entièrement inédit de ce travail, la complexité de la matière à traiter et le temps relativement court dont a disposé le groupe d'experts pour achever son étude, celle-ci demeurera probablement incomplète à tous points de vue et aura, dans une grande mesure, un caractère de problématique. Le premier avant-projet ne comportera pas encore, notamment, de chapitre spécial sur la politique agricole. Les Pays-Bas participent à ces activités de la manière suivante : "Le Centraal Planbureau (Bureau de planification centrale) est associé très étroitement à l'établissement des prévisions. Les Pays-Bas sont représentés, au sein du Comité, par deux membres titulaires et deux suppléants qui suivent de près la politique économique, financière et sociale. Si c'est nécessaire, il est fait appel à des experts dans les domaines de la recherche, de l'agriculture, des sciences, etc., qui prennent part aux travaux par l'intermédiaire de groupes de travail du Comité et par d'autres voies encore.

Au niveau officiel, la coordination s'effectue sous l'autorité du président de la délégation néerlandaise au Comité. La fixation définitive du point de vue néerlandais à l'égard de la politique à moyen terme conçue au niveau européen, relève, comme c'est évident, du Conseil des ministres".

(Seconde Chambre, Session 1965-1966, Annexe 655)

Consultation du Parlement européen sur le problème du financement de la politique agricole commune

Parlant en même temps au nom de MM. Biesheuvel, ministre de l'agriculture et de la pêche, et Vondeling, ministre des finances, M. Luns, ministre des affaires étrangères, a déclaré, en réponse à une question posée à ce sujet par M. Vredeling (Parti du travail), qu'il n'est pas encore possible de préciser à quel moment la Commission de la C. E. E. présentera, sur la base de son mémorandum du 22 juillet 1965, des propositions modifiées concernant le financement de la politique agricole commune. En raison de l'importance politique que revêt cette question, les intéressés sont disposés à plaider l'idée "que le Conseil demande à nouveau l'avis du Parlement européen, pour autant, du moins, que la Commission apporte des modifications fondamentales à ses propositions initiales".

(Seconde Chambre, Session 1965-1966, Annexe 545)

Solution du problème des surplus de beurre

A une question de M. van der Ploeg (Parti du travail), le ministre Biesheuvel (agriculture et pêche) déclare, se faisant également l'interprète des ministres Den Uyl (Affaires économiques) et Vondeling (Finances) être opposé à l'octroi de crédits officiels en vue de l'augmentation de la teneur en matières grasses du lait de consommation, de la transformation de graisses de beurre en lait artificiel en remplacement partiel de graisses ne contenant pas de lait, et à la vente de beurre à des industries de la Communauté qui transforment à présent du beurre importé de pays tiers dans le cadre du trafic de perfectionnement.

Bien que le ministre estime que dans certaines circonstances la vente de beurre frigorifié à un prix réduit peut contribuer efficacement à accroître l'écoulement de beurre, il estime que le recours à cette méthode ne doit jamais être décidé qu'après épuisement des autres possibilités d'accroître l'écoulement de beurre.

Suivant M. Biesheuvel, ce point de vue est partagé par la Commission de la C. E. E. et par la plupart des Etats membres ; quelques Etats membres s'opposant, en revanche, énergiquement à la vente de beurre frigorifié à un prix réduit.

(Seconde Chambre, Session 1965-1966, Annexe 549)